



Compte financier unique pour l'exercice 2025



Rapport d'analyse



Rapport du compte financier unique 2025

Table des matières

I. Introduction.....	3
II. Résultats de l'exercice 2025 : présentation générale.....	5
A) Budget principal.....	5
B) Budget annexe Mon Ciné.....	5
III. Les recettes de fonctionnement se stabilisent.....	6
A) Les produits des services : un ralentissement.....	6
B) Une fiscalité globalement en progression.....	9
C) Une baisse marquée des recettes des partenaires.....	11
D) Les recettes exceptionnelles se stabilisent à un haut niveau.....	15
IV. Des dépenses de fonctionnement sous contrôle.....	17
A) Une grande maîtrise des charges à caractère général.....	17
B) Des dépenses de personnel avec de fortes contraintes.....	21
C) Un soutien maintenu à l'action sociale de proximité et au tissu associatif.....	25
D) Les « autres dépenses de fonctionnement » diminuent.....	27
V. Les dépenses d'investissement se poursuivent.....	28
A) Les taux de réalisation 2025 par opérations.....	28
B) Description des investissements réalisés en 2025.....	30
VI. Les recettes d'investissement en cure d'austérité accentuée.....	34
VII. Une épargne qui se consolide.....	36
VIII. Un désendettement progressif.....	37
IX. Le « budget vert » : intégration d'un deuxième axe pour la lecture des dépenses d'investissement.....	38
X. Le budget annexe du cinéma.....	42
A) L'activité de Mon Ciné maintient sa dynamique malgré le contexte.....	42
B) Un investissement qui reste maîtrisé.....	43
XI. ANNEXES – Tableaux budgétaires.....	44

I. Introduction

Le CFU retrace l'exécution d'un budget et présente les résultats comptables de l'exercice reprenant l'ensemble des dépenses et des recettes intervenues entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre. Il présente, en règle générale, un excédent de fonctionnement, permettant de combler tout ou partie d'un éventuel déficit d'investissement.

L'action municipale menée est de **résistance** tant le mandat municipal qui touchait à sa fin a été réellement extra-ordinaire pour chacun de nous : une pandémie mondiale, une récession sans précédent, une stabilisation des prix à des niveaux élevés suite à une inflation généralisée, des guerres aux portes de l'Europe et au Proche-Orient, le tout sur fond de crises climatiques croissantes et de plus en plus fréquentes. Dans le même temps, la période d'inflation inédite a **bouleversé les équilibres économiques** de l'ensemble des acteurs et a **accru les inégalités**. Les profits des entreprises du CAC 40 n'ont jamais été aussi élevés, alors que les personnes les plus précaires sont de plus en plus fortement touchées par la paupérisation.

En dépit de ces différentes crises, l'État refuse de travailler sur ses recettes en remettant notamment en question le soutien qu'il apporte aux entreprises (cf. le rapport du Sénat sur les aides qui leurs sont apportées à hauteur de 211 milliards d'euros). Il fait le choix de maintenir sa politique d'austérité et de l'imposer notamment aux collectivités. Ainsi, le gouvernement Barnier d'alors avait proposé des **coupes sans précédent** afin de mettre à contribution les collectivités locales pour près de 5 milliards d'euros, de manière totalement injuste à la réduction du déficit de l'État. Les annonces du projet de loi de finances pour 2025 avaient été **brutales et posées sans aucune concertation** avec les représentants des collectivités. Cette méthode reposant sur la défiance et ses choix ont amené les députés à voter la motion de censure déposée par la gauche.

Au final, **l'effort demandé en 2025** aux collectivités a atteint **près de 9 milliards d'euros**, entre les coupes budgétaires sur les dotations et les mesures plus insidieuses (hausse des cotisations CNRACL après un déficit organisé par l'État, prélèvement sur les recettes avec le fonds de réserve ou DILICO, etc.) Ces mesures suivent le dégel du point d'indice de la fonction publique intervenu en année pleine en 2024 (+2,4 % de progression de l'indice), **sans aucune compensation** de l'État alors même que le statut de la fonction publique est régulièrement remis en cause par nos gouvernements, stigmatisant les fonctionnaires.

Pour 2025, sur la section de fonctionnement (recettes et dépenses courantes), la **maîtrise des dépenses** a permis encore une fois de traverser les dures réductions de dotations et les coupes annoncées. Grâce à sa bonne gestion, le choix de la majorité municipale face à cet environnement institutionnel et politique incertain a été la mise en place d'une **gestion précise des dépenses** par les services axée sur le quotidien des Martinérois, avec une maîtrise de la masse salariale, malgré les contraintes fortes d'augmentation des cotisations employeurs et de la baisse de financement de l'apprentissage notamment, et l'absorption de l'inflation sur les charges à caractère général. Grâce à ces choix, les dépenses ont progressé moins vite que les recettes cette année encore pour la Ville, qui résiste mieux que la moyenne nationale. Le CFU confirme les choix voulus par la majorité municipale.

Du côté des **recettes**, la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition des ménages suit l'inflation (+1,7%) et le nombre de locaux imposés est en hausse (halles Neyrpic, campus Doliam, etc.) permettant une augmentation du produit de l'imposition directe. A titre d'exemple, la recette fiscale des Halles Neyrpic a été intégrée en 2025, en prenant en compte une exonération de 40 % pour constructions neuves qui perdurera jusqu'en 2026. La recette pleine est attendue pour l'exercice 2027, voire 2029 en intégrant le projet du multiplex et les commerces restant à ouvrir. Toutefois, les recettes **ont perdu de leur dynamisme** sur l'année 2025, les produits des services ont une progression inférieure à l'inflation (+0,42% contre +0,9 %) et les recettes des partenaires sont en forte baisse (-1 M€), en lien principalement à la modification du mode de calcul de la PSU par la CAF et l'instauration d'un plancher du tarif horaire dans les domaines de la petite enfance et l'enfance.

A noter que **les indicateurs financiers de la Métropole se sont dégradés rapidement** sur le dernier mandat, la nouvelle attribution du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) en 2025 est un élément significatif. Une refonte du pacte fiscal et financier est d'autant plus nécessaire pour réétudier la stratégie financière de la Métropole auprès des communes. En effet ces recettes constituées de l'attribution de compensation (AC) et de la dotation de solidarité communautaire (DSC) n'ont pas évoluées depuis 2015 en raison principalement de l'absence de véritable accord.

Ces résultats permettent de garder un excédent et de consolider le fonds de roulement pour les années à venir. Toutefois **certains indicateurs sont à surveiller de près** pour les futurs exercices, notamment avec les objectifs des lois de finances et les dernières annonces du Gouvernement pour réduire le déficit public ramené à 5,1 % selon l'Insee : après le « quoi qu'il en coûte » pendant l'épisode Covid à **poursuivre l'effort de maîtrise des finances publiques** en 2026 « quoi qu'il arrive ». Le gouvernement demande encore des efforts aux collectivités, après les 9 milliards en 2025 et les 5 milliards déjà actés pour le budget 2026.

Au prix d'efforts importants, la ville peut **continuer à investir** sur le territoire, au bénéfice des habitants, en recherchant des améliorations permanentes dans l'application et l'implication de ses services. La Ville a ainsi décidé de résister en produisant un fort investissement en 2025, **à hauteur de 9,7 M€**, tout en contenant son en-cours de dette et en continuant à se désendetter. Saint-Martin-d'Hères **a ainsi investi plus de 82 M€** de dépenses brutes cumulées sur le dernier mandat, soit 308 €/habitant en moyenne par an. A titre de comparaison, la moyenne annuelle pour la même strate de communes est de 340 €/habitant, quelles que soient leurs richesses respectives.

Alors que les cofinancements promis par l'État ne sont pas au rendez-vous, et que ceux des partenaires historiques sont sans cesse remis en cause avec les annonces gouvernementales, le recours à l'emprunt est nécessaire mais il doit être limité surtout quand celui-ci est encore trop cher, afin de **préserver les finances communales** dans la durée. Le retour à l'emprunt est donc progressif et la part d'autofinancement a été de fait plus importante en 2025.

Ce document présente les évolutions et des éléments d'explications, concernant la section de fonctionnement, celle d'investissement, l'épargne, la dette et le budget annexe du cinéma.

II. Résultats de l'exercice 2025 : présentation générale

A) Budget principal

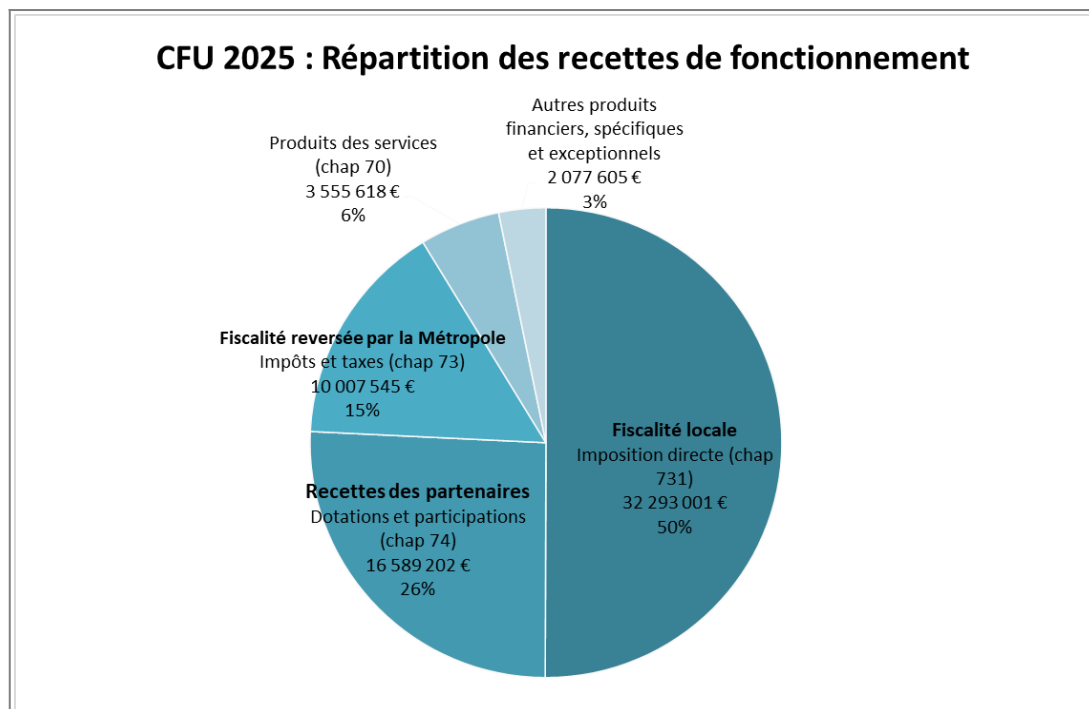
		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
REALISATIONS DE L'EXERCICE N	Section de fonctionnement	56 023 703,94	64 698 686,60	8 674 982,66
	Section d'investissement	19 341 474,07	17 821 478,70	-1 519 995,37
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002) (si déficit)	0,00 (si déficit)	14 125 518,03 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001) (si déficit)	6 031 864,36 (si déficit)	0,00 (si excédent)	
TOTAUX REAL N + REPORTS N-1	Section de fonctionnement	56 023 703,94	78 824 204,63	22 800 500,69
	Section d'investissement	25 373 338,43	17 821 478,70	-7 551 859,73
RESTES A REALISER 2025	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	1 122 897,19	357 009,70	-765 887,49
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	56 023 703,94	78 824 204,63	22 800 500,69
	Section d'investissement	26 496 235,62	18 178 488,40	-8 317 747,22
Résultat				14 482 753,47

B) Budget annexe Mon Ciné

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
REALISATIONS DE L'EXERCICE N	Section de fonctionnement	484 128,29	484 511,75	383,46
	Section d'investissement	55 668,68	21 905,41	-33 763,27
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002) (si déficit)	0,00 (si déficit)	131 916,47 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001) (si déficit)	0,00 (si déficit)	28 713,25 (si excédent)	
TOTAUX REAL N + REPORTS N-1	Section de fonctionnement	484 128,29	616 428,22	132 299,93
	Section d'investissement	55 668,68	50 618,66	-5 050,02
RESTES A REALISER 2025	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	3 099,32	0,00	-3 099,32
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	484 128,29	616 428,22	132 299,93
	Section d'investissement	58 768,00	50 618,66	-8 149,34
Résultat				124 150,59

III. Les recettes de fonctionnement se stabilisent

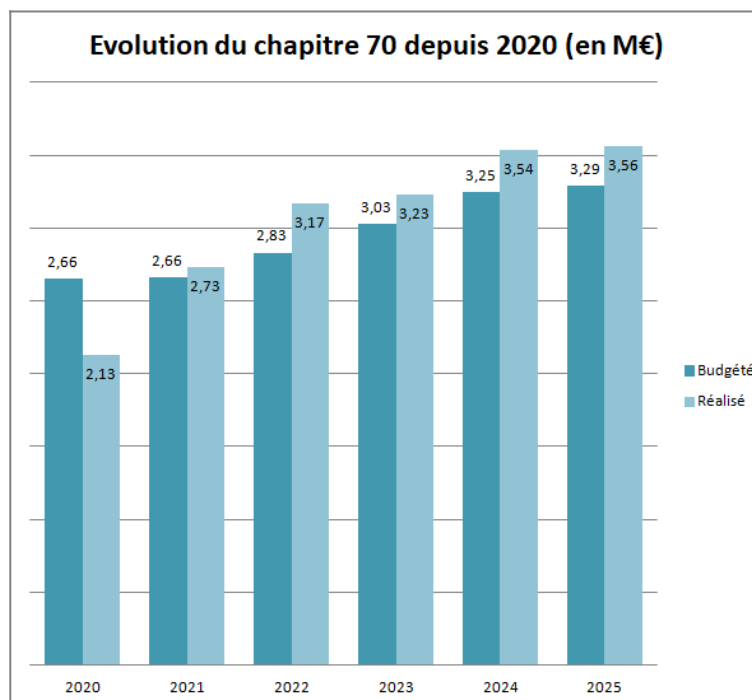
Entre 2024 et 2025, les recettes réelles de fonctionnement se maintiennent à 64,5 M€ (+0,33 %).



A) Les produits des services : un ralentissement

Les recettes des produits des services (chapitre 70) représentent 5,56 % des recettes réelles totales de fonctionnement. Elles augmentent de 15 k€ (+ 0,42 %) entre 2024 et 2025 pour atteindre 3,56 M€ en 2025.

La majorité des recettes provient des prestations des services et représente un montant de 2,36 M€ (cf. zoom ci-contre).



Les recettes des redevances et d'utilisation du domaine public

Du fait de la mutualisation des services avec le Centre communal d'action sociale (CCAS), le remboursement des frais de personnel représente **487 k€**. Il augmente de 102 k€ (soit +26,31 %) en raison de mesures réglementaires (CNRACL) et du pourvoi de postes sur les fonctions ressources de la Ville. Les rémunérations en hausse ont également impacté les mises à disposition d'agents au comité des œuvres sociales (COS) et à l'association sportive Saint-Martin-d'Hères football club.

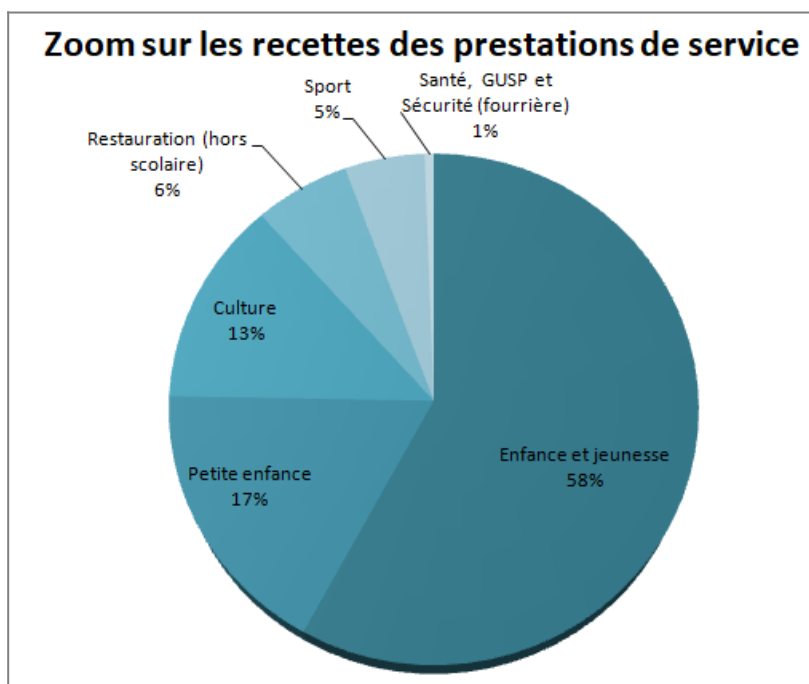
Par ailleurs, la Ville a engagé des travaux énergétiques sur ses bâtiments qui ont pu être valorisés par le biais des **certificats d'économie d'énergie** (CEE). En effet, la déclaration est réalisée par la Métropole et la recette perçue a été de 142 k€ en 2024 concernant, entre autres les travaux de 2021 et 2022, sur l'éclairage public et la réhabilitation de la Résidence autonomie Pierre Semard, ou encore la maternelle Paul Bert. En 2025, plusieurs travaux éligibles aux CEE ont été déclarés et valorisés sur la plateforme, notamment pour l'éclairage public, toutefois la Ville est en attente de la perception de cette recette d'environ 10 k€ car il y a un décalage avec l'année de la déclaration par la Métropole.

En revanche, la Ville a perçu un remboursement exceptionnel en lien avec les travaux réalisés par la Métropole sur la rue Gay, dans le cadre du projet urbain partenarial (PUP), pour l'enfouissement des réseaux électriques Enedis, à hauteur de **50 k€**.

Les recettes des usagers en légère hausse

L'article 706 regroupe, pour l'essentiel, les recettes encaissées auprès des usagers pour l'ensemble des services pour lesquels des tarifs ont été fixés en conseil municipal.

La répartition fait la part belle à l'Enfance et jeunesse représentant 58 % de ces recettes, 17 % pour le secteur de la Petite enfance et 13 % pour la Culture. Près de 9 recettes sur 10 des usagers proviennent de ces 3 secteurs.



Le premier poste de recettes de prestations reste **l'enfance** (56,63 % des recettes de prestations – hors jeunesse) avec une évolution des recettes familles de +10,2 %, atteignant 1,34 M€ en 2025. L'application d'une hausse des tarifs en lien avec l'inflation a eu un impact direct, tout comme le travail sur les impayés. A noter que la fréquentation sur les activités du temps méridien et du périscolaire affiche une diminution sensible entre 2024 et 2025, avec

l'évolution des effectifs scolaires. En revanche, la fréquentation de l'accueil de loisirs et des vacances à caractère sportif (école municipale des sports – EMS) est en hausse car ces recettes sont facturées sur une année pleine en 2025, après le transfert en 2024 du service des sports vers l'enfance. Pour autant, il est important de rappeler que la dynamique globale positive des recettes des familles ne compense pas l'augmentation des dépenses.

Cette hausse générale des prestations des services est à nuancer par la diminution des recettes de prestations du 2^{ème} poste en volume, le secteur de **la petite enfance**. En 2025, il s'élève à 409 k€, soit une baisse de 23,72 % par rapport à 2024. En effet, depuis le changement de règlement de la CAF en 2023, les familles changent leurs pratiques et ont tendance à modifier leurs contrats plus souvent afin de diminuer le nombre d'heures prestées. Ainsi en fonction des difficultés économiques rencontrées, les familles vont demander plus de congés ou trouvent d'autres solutions de garde pour réduire la facture et ainsi affronter le renchérissement du coût de la vie. Cependant la demande d'accueil reste soutenue malgré la baisse de la natalité.

L'application de nouvelles grilles tarifaires (conservatoire, spectacle vivant), à nouveau revalorisées en 2025, a permis **au secteur culturel** d'enregistrer des recettes en évolution de +15,5 %, conformément aux simulations des services.

Notons l'augmentation de 10 k€ du **service jeunesse** (+49%) : les efforts du service pour développer l'offre portent leur fruits avec le recrutement de plusieurs animateurs et donc de la capacité d'accueil (cf. zoom et graphique ci-dessous).

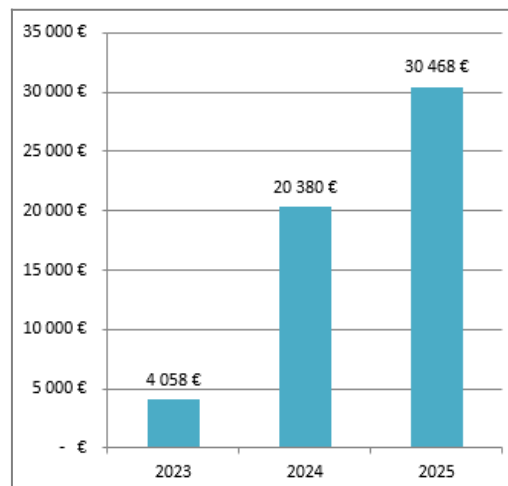
Zoom sur les recettes de la jeunesse 2023/2025 :

Dès 2021, la Ville a réinternalisé les activités de l'ex-MJC. Le service s'est structuré en conséquence, et en 2024, le service était à 80 % de son fonctionnement. Parallèlement un abonnement « Passeport jeune » a été mis en place pour accéder aux prestations et la fréquentation est en hausse constante, grâce au travail du service pour déployer l'offre et fidéliser les jeunes :

- **accueil de loisirs jeunes et activités extra-scolaires (vacances)** : la fréquentation est en hausse sur chaque tranche d'âge (11/14 ans et 14/17 ans), 2 mini-camps sont proposés en juillet, la coordination des activités de rue (Village ado itinérant) s'effectue sur 5 semaines, en partenariat avec le CCAS et les Maisons de quartier ;

- **ateliers périscolaires annuels (temps après le collège et le lycée)** : deux espaces dédiés ont été mis en place dans les maisons de quartiers Aragon et Texier/Péri en 2024, avec une programmation pertinente menée avec les jeunes et les familles. En 2025, l'offre de service est en augmentation, avec l'ouverture des espaces dans les maisons de quartier P. Bert et R. Roland. Enfin, des événements phares sont organisés tels que la cérémonie citoyenne, le forum « jobs d'été » ou encore cette année l'exposition des portraits de martinérois inspirants.

Evolution des recettes sur le secteur jeunesse 2023/2025 :



A contrario, une baisse est constatée au niveau des inscriptions des **activités sportives** de **15 k€** (-11%), qui est liée au transfert des recettes EMS – enfants vers le service Enfance. Les chiffres retraités donnent une légère hausse de 2 k€, pour ce qui concerne les activités EMS des adultes-senior (-3 k€) et les entrées piscine grâce à une météo plus favorable (+4,7 k€).

B) Une fiscalité globalement en progression

Les produits fiscaux augmentent dans l'ensemble de **3,38 % (+ 1,38 M€)** :

RECETTES FISCALES	2023	2024	Budgété 2025	2025	Evolution 2024-2025
Fiscalité locale (articles 731...)	30 281 694	31 558 162	32 293 700	32 293 001	2,33%
<i>Dont produits des contributions directes TFB / TFNB / THRS</i>	<i>28 135 628</i>	<i>29 040 792</i>	<i>30 291 295</i>	<i>30 171 513</i>	<i>3,89%</i>
Fiscalité reversée (articles 732...)	9 358 385	9 358 385	10 007 545	10 007 545	6,94%
<i>Dont attribution de compensation</i>	<i>5 415 794</i>	<i>5 415 794</i>	<i>5 415 794</i>	<i>5 415 794</i>	<i>0,00%</i>
<i>Dont DSC de la Métro</i>	<i>3 586 803</i>	<i>3 586 803</i>	<i>3 586 803</i>	<i>3 586 803</i>	<i>0,00%</i>
<i>Dont FNGIR</i>	<i>355 788</i>	<i>355 788</i>	<i>355 788</i>	<i>355 788</i>	<i>0,00%</i>
<i>Dont FPIC</i>			<i>649 160</i>	<i>649 160</i>	<i>100,00%</i>
TOTAL	39 640 079	40 916 547	42 301 245	42 300 546	3,38%

Des produits des contributions directes en augmentation

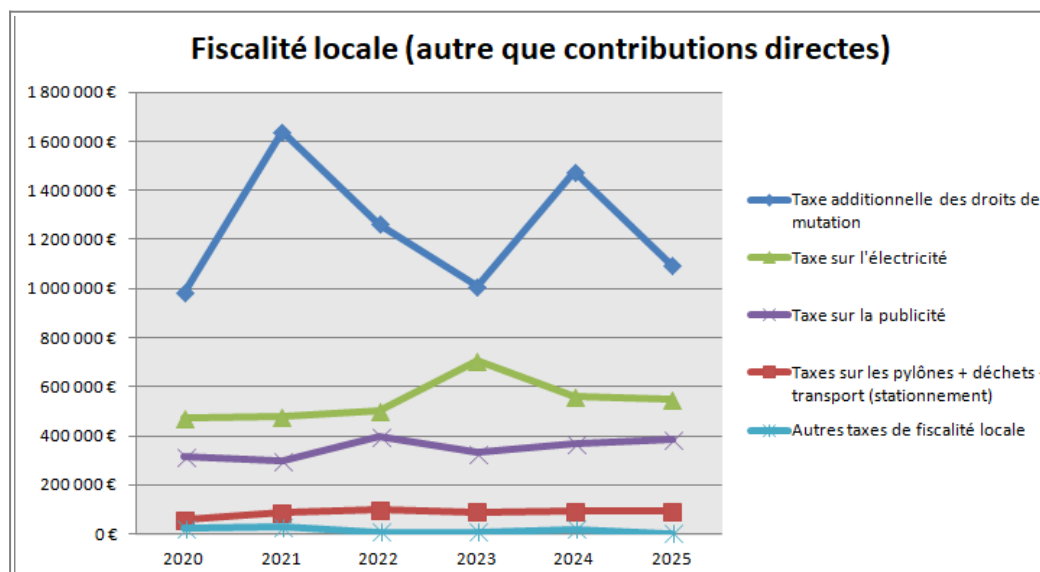
Près de 1,13 M€ d'augmentation entre 2024 et 2025 relèvent des produits des contributions directes (Taxe Foncière sur le Bâti (TFB), Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB) et Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS)). Le montant perçu atteint **30 171 513 €** en 2025, en hausse de 3,89 % par rapport à 2024.

La revalorisation des bases fiscales, adoptée en Loi de finances pour l'exercice 2025 de +1,7 %, tout comme le développement de la Ville avec l'arrivée de plusieurs commerces et autres activités professionnelles (ouverture des Halles Neyrpic en octobre 2024, campus industriel Doliam, nouveau pôle santé Axone, etc.) ont contribué à une croissance significative des produits de la fiscalité.

Les taux d'imposition votés par la commune de Saint-Martin-d'Hères sont restés inchangés depuis 20 ans. S'agissant de la taxe d'habitation, applicable aux propriétaires disposant d'une résidence secondaire, il est fixé à 20,08 %. Il s'élève à 55,94 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et à 92,80 % pour les propriétés non bâties.

Bien entendu ces produits des contributions directes font l'objet d'une forte attention dans la construction de nos simulations pour notre prospective financière.

Une fiscalité locale, hors contributions directes, fluctuante



Les **droits de mutation**, qui fluctuent en fonction du marché immobilier et des cessions réalisées sur le territoire, sont habituellement supérieures à 1 M€. En 2025, elles atteignent 1,1 M€.

Suite à la crise énergétique majeure de l'année 2023, les **taxes sur l'électricité** ont connu une augmentation notable cette année-là. Elles sont revenues à un niveau plus standard depuis 2024 et elles s'établissent à 547 k€ en 2025.

Les **autres recettes fiscales** (taxe sur les pylônes, sur les déchets stockés, sur la publicité et celles liées au transport) sont beaucoup plus stables et sont moins sujettes à variations.

A noter que dans le cadre d'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) dans une affaire jugée et rendue publique fin janvier 2026, le Conseil constitutionnel a censuré le cadre réglementaire de la **taxe sur les déchets stockés**. Cette taxe avait été instituée localement par délibération sur les trois communes de La Tronche, Meylan et Saint-Martin-d'Hères, pour les déchets réceptionnés à l'usine d'incinération d'Athanor depuis le 1^{er} janvier 2007. De ce fait, sans changement législatif dans le courant de l'année, cette taxe ne pourra plus être levée en 2026. Cette dernière s'élève à hauteur de 39 k€ pour la Ville en 2025.

Une fiscalité reversée par la Métropole en hausse, avec la nouvelle éligibilité au FPIC

Les principales recettes provenant de la Grenoble-Alpes-Métropole (GAM), l'**attribution de compensation** (AC) et la **dotation de solidarité communautaire** (DSC) sont stables à 5 415 794 € et 3 586 803 € depuis 2021. Elles n'ont pas évoluées en raison principalement de l'absence de véritable pacte financier et fiscal.

En revanche, alors qu'elle en est contributrice, la Métropole est devenue en 2025 bénéficiaire du **fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales** (FPIC), depuis la première fois depuis sa création. La Ville a ainsi bénéficié en 2025 de ce reversement à hauteur de **649 k€** (elle est cependant exonérée de sa contribution, étant éligible à la DSU). Ce fonds est garanti même en cas de sorti du classement à hauteur de 90 %.

En effet, la Métropole a vu ses indicateurs se dégrader dans le classement des EPCI au niveau national, montrant un « appauvrissement » du territoire grenoblois par rapport aux autres groupements de communes. Elle se classe au 707^{ème} rang, contre le 775^{ème} en 2024.

L'indice synthétique de reversement est constitué de trois critères :

- l'effort fiscal et le potentiel financier, pour 20 % chacun, ils évoluent peu mais restent élevés, contribuant ainsi à l'éligibilité de GAM. Cela concerne toute la fiscalité et notamment celle pour le milieu économique, que ce soit la taxe foncière revenant aux communes, la cotisation foncière des entreprises (CFE) ou la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) revenant toutes les deux à la Métropole ;
- le revenu fiscal moyen par habitant progresse moins vite qu'ailleurs depuis 7 ou 8 ans et il compte pour 60 % de l'indice. Le revenu est passé de 17 016 en 2024 à 17 408 en 2025 (contre 17 008 et 17 766 pour le revenu fiscal de référence moyen). Cela montre ainsi que la population se paupérise davantage sur le territoire que dans les autres EPCI.

A noter que le **coefficient d'intégration fiscale** (CIF) de GAM est le plus bas de toutes les métropoles, la classant ainsi comme celle qui active le moins le levier fiscal (-5% entre 2024 et 2025). L'absence de solidarité à l'attention des communes empêche GAM de s'ouvrir à plus d'intégration.

C) Une baisse marquée des recettes des partenaires

RECETTES DOTATIONS	2024	2025	Evolution 2024-2025
DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)	10 600 374	10 716 120	1,09%
DGD (Dotation Générale de Décentralisation Sce Santé)	714 560	714 560	0,00%
Autres dotations (titres sécurisés, recensement)	130 684	86 606	- 33,73%
Participations (art 747)	4 868 949	3 799 404	- 21,97%
Dispositifs de compensation (DCRTP, FDPTP, FCTVA, Allocations compensatrices d'exonération de taxes TFPB, TH....)	1 281 709	1 272 513	- 0,72%
Total Dotations (chap.74)	17 596 276	16 589 202	- 5,72%

Un abondement de la DSU bénéfique à la Ville

La **DGF** comprend la **dotation forfaitaire des communes** (DFC) et les dotations de péréquation verticale, la **dotation de solidarité urbaine** (DSU) et la **dotation nationale de péréquation** (DNP). La Loi de finances pour 2025 a maintenu l'enveloppe globale au même volume, poursuivant la volonté de l'État de faire participer les collectivités à « l'effort collectif » de réduction du déficit public en rognant certaines composantes de la DGF, tout en renforçant la péréquation en abondant les autres composantes.

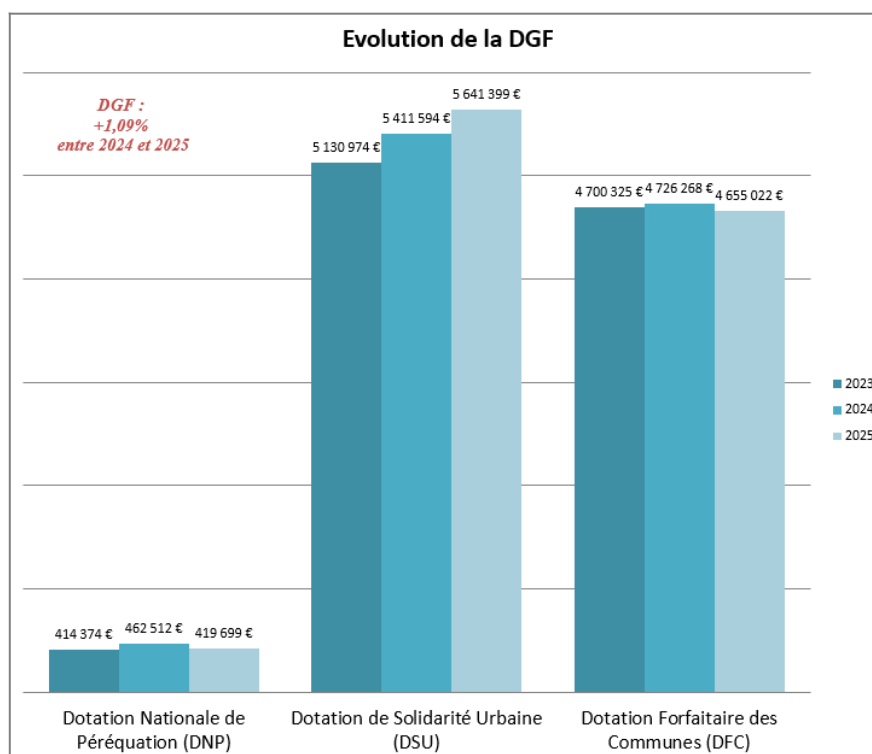
La Ville a ainsi « gagné » **116 k€** (+1,09%) en 2025, mais ne cela ne reflète pas une situation pérenne puisqu'elle a perdu sur la DFC (-71 k€) principalement à cause de sa faible croissance démographique ces dernières années, en lien avec la transformation de la structure des foyers sur son territoire. Dans le même sens, la DNP continue d'être écrêtée (-43 k€) par l'État (correction du potentiel financier et fiscale de la commune) mais pour autant la Ville reste éligible.

Zoom sur la DSU, seule dotation de l'État en augmentation

En revanche, la DSU, qui bénéficie aux communes urbaines les plus défavorisées, a été revalorisée de 150 millions d'euros.

Pour rappel, Saint-Martin-d'Hères était au 114^{ème} rang des communes bénéficiaires en 2022, au 109^{ème} rang en 2023 et se classe au 94^{ème} rang en 2024, soit un gain de +230 k€ en 2025.

La Ville continue à devoir faire face à toujours plus de solidarité en raison de la dégradation des conditions sociales des habitants.



Il est à rappeler qu'un fonds de réserve ou **DILICO** (dispositif de lissage conjoncturel) sur les recettes fiscales des collectivités a été mis en place en 2025 pour les collectivités territoriales, notamment dans le but de renforcer les contraintes sur ces dernières pour redresser les comptes publics de l'État. Saint-Martin-d'Hères est **exonérée** de ce dispositif par son classement dans la DSU.

Même si la principale dotation de l'État à destination des collectivités territoriales et de leurs groupements est stable en volume, celle-ci tend à se réduire en euros constants après douze années de gel puisque le Gouvernement prolonge l'absence de son indexation sur l'inflation. A titre indicatif, pour Saint-Martin-d'Hères, la baisse de la DGF est de -3,7 M€ entre 2010 et 2025, alors qu'en euros constants la baisse est estimée à près de -8,4 M€ pour l'ensemble des dotations sur cette même période. Cela est considérable.

Les participations des différents partenaires en baisse

Au titre des participations (articles 747), la baisse constatée est de - 1,07 M€ (soit -21,97 %) entre 2024 et 2025.

Pour les **secteurs enfance et petite enfance**, le niveau des prestations CAF est en diminution après plusieurs années de revalorisation suite à un changement de calcul pour retrouver les montants de 2023. Pour l'enfance, la CAF a versé à la Ville **661 k€** de prestations (CGT, PSU, périscolaire et extrascolaire) contre 754 k€ en 2024, soit -12,33%.

Concernant la petite enfance, la CAF a versé **2 324 k€** de prestations en 2025 contre 3 163 k€ en 2024, soit -26,5%. En effet, le mode de calcul de la PSU a été modifié et le tarif horaire varie désormais en fonction de chaque pourcentage de taux de facturation et non plus par tranche.

De plus, un plafond a été mis en place ce qui donne un effet de seuil, ainsi la participation 2025 a été revue en conséquence. Enfin, le solde de 2024 a été rattaché pour un montant trop important, créant une baisse artificielle de près de 226 k€ sur 2025.

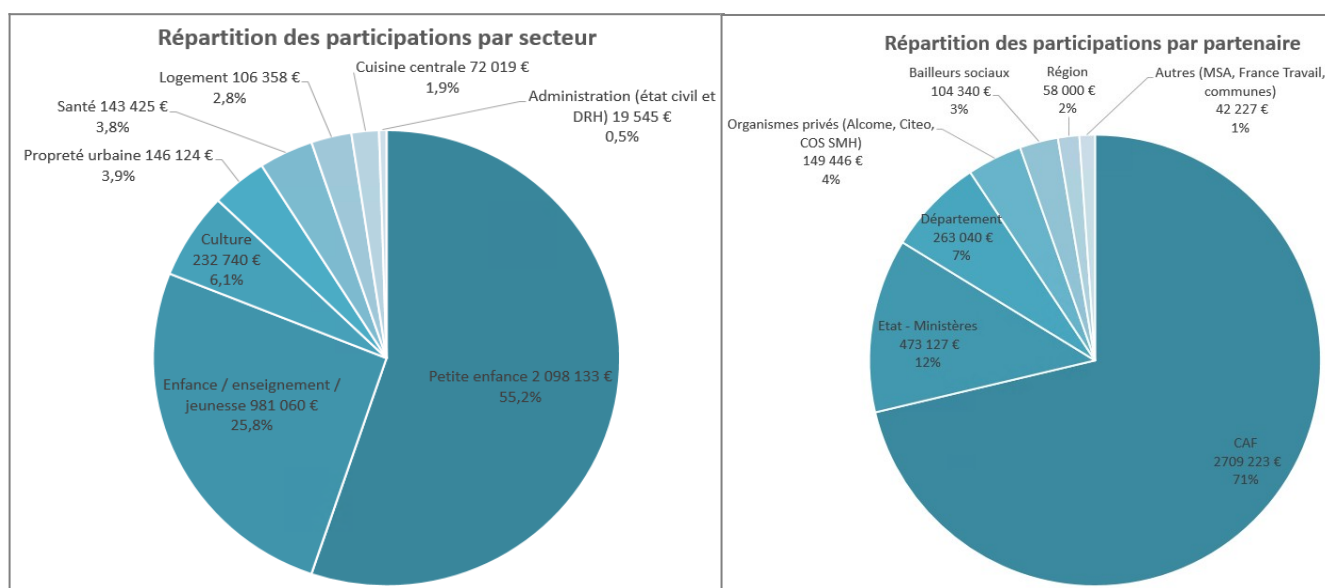
Les participations de la CAF reviennent au niveau de 2023 qui étaient respectivement de 638 k€ et 2 541 k€. La Ville poursuit ses engagements et son partenariat avec la CAF.

Pour le **secteur enseignement**, les participations sont liées à deux éléments. Le premier élément est constitué du fonds de soutien au développement des activités périscolaires pour **235 k€**, déjà diminué en 2024 de 4 k€, puis à nouveau de 5 k€ en 2025. A noter que le versement de ce fonds en suspend depuis plusieurs années sera supprimé en 2026. Le deuxième élément concerne le dispositif ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) pour 5 k€. Le fort réalisé 2024 à hauteur de 12 k€ correspond au travail de relance mené par le service auprès de l'ensemble des communes, afin d'obtenir le remboursement des frais de scolarité des enfants non martinérois scolarisés dans nos écoles depuis 2021.

Pour le **secteur culturel**, les subventions sont en baisse de 4,81 % pour s'établir à **233 k€** en 2025 (-12 k€). Le Département reste le premier partenaire pour 61 % des financements, même si un léger recul de 7,3 k€ a été constaté, la Région est le deuxième financeur à hauteur de 25 % et reste le seul à maintenir son enveloppe, enfin la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) représente 14 % des financements et a réduit sa participation de 4,5 k€.

D'autres dotations deviennent conséquentes sur le **secteur restauration** et sur le **secteur propreté urbaine** avec respectivement **72 k€** et **146 k€**. La reconduction des petits-déjeuners à l'école Paul Langevin a fait l'objet d'une dotation de l'Éducation Nationale de 20 k€ et la distribution de laitages, fruits et légumes dans les écoles d'une participation de 52 k€ de la part de FranceAgriMer. Pour le secteur propreté urbaine, des subventions sont attribuées par les éco-organismes ALCOME concernant les mégots et CITEO concernant les déchets hors foyers (déchets abandonnés) permettant d'obtenir les financements respectifs de 24 k€ et 122 k€.

En 2025, les recettes de participations se répartissent comme suit :



Les dotations de compensation de l'État sur la fiscalité

Les dispositifs de compensation tels que le **DCRTP**, dotation destinée à compenser les collectivités locales de la perte de recettes générée par la disparition de la taxe professionnelle, et le **FDPTP**, fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, affichent une baisse régulière d'années en années, en lien avec la baisse significative des dotations. A hauteur de 920 k€ en 2024, ils ne sont plus que de **711 k€** en 2025. Le versement du premier a été supprimé pour la Ville en 2025 (- 115 k€), pour le second, il a baissé de près de 12 % (- 94 k€).

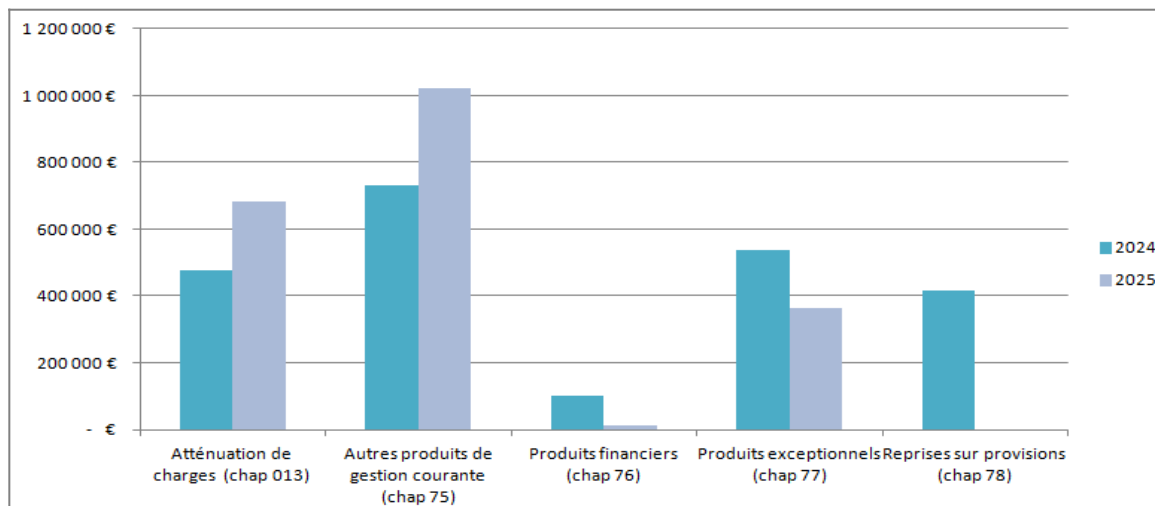
En revanche, **les dotations de compensation des exonérations de la fiscalité locale** (allocations compensatrices) sont perçues chaque année avec des montants qui varient de manière aléatoire, mais en tenant compte tout de même de la revalorisation des bases, elle s'élèvent à **526 k€** en 2025. Elles augmentent de 58,2 % entre 2024 et 2025 et viennent compenser la perte de recette que subit la Ville sur les exonérations de taxes foncières décidées par l'Etat (locaux industriels, personnes de conditions modestes, logements sociaux quartiers prioritaires de la politique de la ville ...)

Les autres dotations de décentralisation

La **DGD** du service de santé sexuelle est stable à 714 k€. Les autres dotations sont en hausse pour la **dotation aux titres sécurisés** d'état civil en fonction du nombre de titres délivrés (79 k€, soit +8 k€) et **pour le recensement** (7 €). Toutefois, cette hausse est à nuancer, d'une part par un rattachement trop important en 2024 par manque de visibilité suite à la modification du calcul, faisant gonfler le réalisé de cet exercice, et d'autre part par les charges de fonctionnement pour la délivrance des titres qui représentent plus de 100 k€, signifiant que 37 % de ce service reste à charge de la ville.

D) Les recettes exceptionnelles se stabilisent à un haut niveau

Après un fort réalisé en 2024 sur les « recettes exceptionnelles », ces dernières continuent de progresser sur certains chapitres (013 et 75) alors que sur d'autres elles baissent fortement (chap. 76, 77 et 78). Ces recettes restent à un niveau de réalisé élevé en 2025 (2 M€) :



➤ **chapitre 75 : 1,02 M€ (+ 294 k€)**

Cette recette est liée pour un tiers aux loyers perçus par la Ville (**251 k€**) et pour les deux tiers aux recettes exceptionnelles suivantes :

- **350 k€** pour la régularisation de la TVA suite à la cession des terrains rue Langevin en 2024, écriture compensée au chapitre 65 ;
- **273 k€** pour l'indemnisation de contentieux suite au sinistre du sol du gymnase Besson ;
- **55 k€** pour les remboursements d'assurance liés aux divers sinistres (vol d'engin de voirie avec hydrocureur, incendie d'un local aux ateliers municipaux, réparations de véhicules) ;
- **45 k€** pour le remboursement sur les fluides en lien avec les contrats de gaz et d'eau (fermeture de compteurs, trop-payés sur les consommations, etc.) grâce au suivi fin effectué par le service environnement ;
- **24 k€** pour les remboursements de mutuelles et CPAM concernant les visites médicales effectuées par le Centre de santé sexuelle ;
- **11 k€** pour la refacturation des charges locatives (taxe foncière, etc.) ;
- **10 k€** pour la mise à disposition de salles (Heure Bleue, gymnase Voltaire, etc.)

➤ **chapitre 013 : 681 k€ (+ 205 k€)**

Les remboursements d'indemnités journalières et de frais médicaux par la CPAM et l'assurance du personnel (Relyens jusqu'en 2024 puis CIGAC-Groupama en 2025) sont en forte hausse. Ils atteignent la somme de **346 k€** en 2025 (contre 199 k€ en 2024), en grande partie grâce au partenariat effectué cette année avec le cabinet Leyton CTR, pour la reprise d'antériorité et pour les dossiers en cours. Une régularisation auprès de l'URSSAF a également été initiée par ce cabinet sur les charges de personnel, elle a permis d'obtenir un remboursement de **87 k€**.

Les atténuations de charges ont concernées également les remboursements au titre du poste chargé de la coopération CTG par la CAF (**81 k€**), du Plan Réussite Educative (**51 k€**), de la médiation réseau du Centre Local de Santé Mentale (**35 k€**) et de la psychologue pour le lieu d'écoute (**15 k€**).

En 2025, la Ville a été bénéficiaire du fonds Chêne qui a permis de financer une bonne partie du poste de chef de projet Energie / Climat à hauteur de **26 k€** et l'étude de la VMC de l'école Gabriel Péri pour **23 k€**, cette aide est non reconductible.

Enfin, **21 k€** sont issus de demande de remboursement suite à des salaires perçus à tort.

A noter que le projet contrat de ville ANRU a pris fin et que les derniers versements correspondent aux reliquats des années antérieures attendus.

➤ **chapitre 76 :** **12 k€ (– 90 k€)**

Un remboursement de 6 k€ d'intérêts sur emprunt, correspond à une régularisation sur le calcul des économies d'intérêts depuis septembre 2022, suite à la transition de l'EONIA vers l'€STR.

Les 6 k€ restants correspondent au remboursement par la Métropole des intérêts des anciens emprunts affectés à la gestion de l'eau qui lui ont été transférés.

➤ **chapitre 77 :** **361 k€ (– 175 k€)**

En 2025, la Ville a perçu 304 k€ de produits des cessions – voir « zoom sur les cessions » ci-dessous. Elle a perçu également près de 33 k€ de dégrèvements de taxe foncière, taxe d'habitation ou de taxe sur les logements vacants concernant les locaux qu'elle occupe, suite à la déclaration obligatoire de 2024 auprès des services fiscaux (GMBI). Les 24 k€ restants concernent des régularisations de mandats sur exercice antérieur (annulation).

➤ **chapitre 78 :** **0 € (– 416 k€)**

Ce chapitre retrace les reprises de provision. Il n'y en a pas eu en 2025.

Zoom sur les CESSIONS :

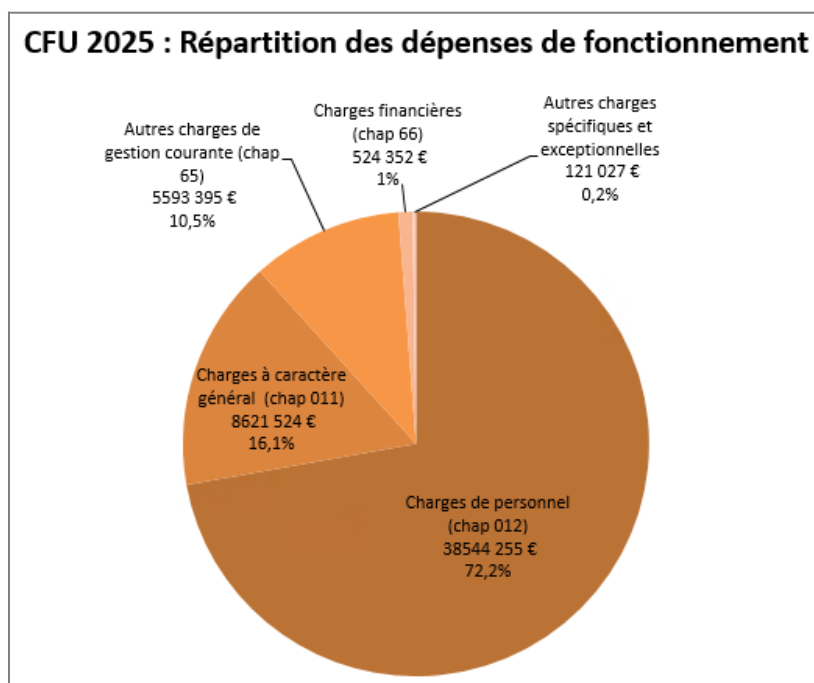
Pour rappel, cette inscription s'effectue sur le chapitre 024 en recettes d'investissement et s'exécute en recettes de fonctionnement au chapitre 77 (compte 775).

Les recettes du compte 775 s'élèvent à **304 109 €** :

- **250 k€** : résiliation de divers baux à construction de la ZAC Centre ville, dans le quartier Renaudie, avec cession des droits au bailleur actuel des logements, Alpes Isère Habitat. Ces cessions s'effectuent dans une stratégie globale de renouvellement urbain et de développement durable du secteur qui s'accompagne de nombreux travaux de réhabilitation des immeubles et de mises aux normes (programme POPAC/OPAH).
- **52 k€** : cessions de véhicules pour le renouvellement du parc :
La Ville renouvelle également sa flotte automobile dans le cadre du respect de ses engagements environnementaux, sur le Plan Air Énergie Climat et le Plan de mobilité, et notamment la zone à faibles émissions (ZFE) encore en vigueur à ce jour.
Pour tenir les objectifs, la Ville réduit le volume de son parc, mutualise ses véhicules légers, renouvelle son parc par des véhicules peu énergivores (véhicules alternatifs, électriques, vélos, etc.) et enfin teste les locations de véhicules.
Dans cet objectif, plusieurs cessions de véhicules sont intervenues en 2025 avec des mises aux enchères auprès d'un commissaire-priseur : 14 véhicules légers, 7 utilitaires, et 1 tondeuse auto-portée.
L'acquisition sur plusieurs années des nouveaux véhicules est financée à hauteur de 700 k€ sur un investissement global d'1,5 M€ depuis 2021.

IV. Des dépenses de fonctionnement sous contrôle

Entre 2024 et 2025, les dépenses réelles de fonctionnement baissent de **203 k€ (-0,38 %)**, soit un rythme d'évolution bien inférieur à celui des recettes réelles (+ 1,26 %, hors recettes exceptionnelles et provisions).

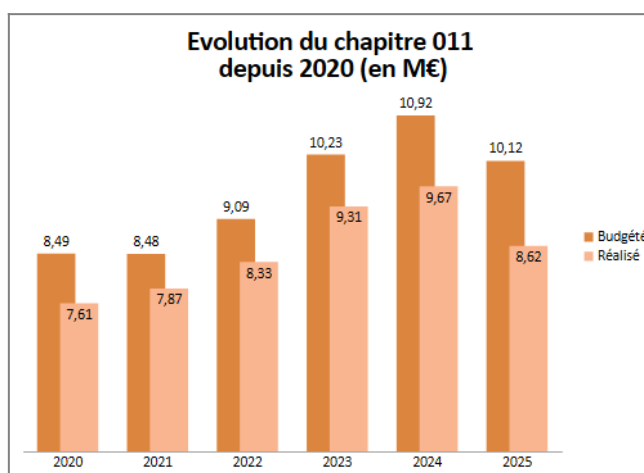


A) Une grande maîtrise des charges à caractère général

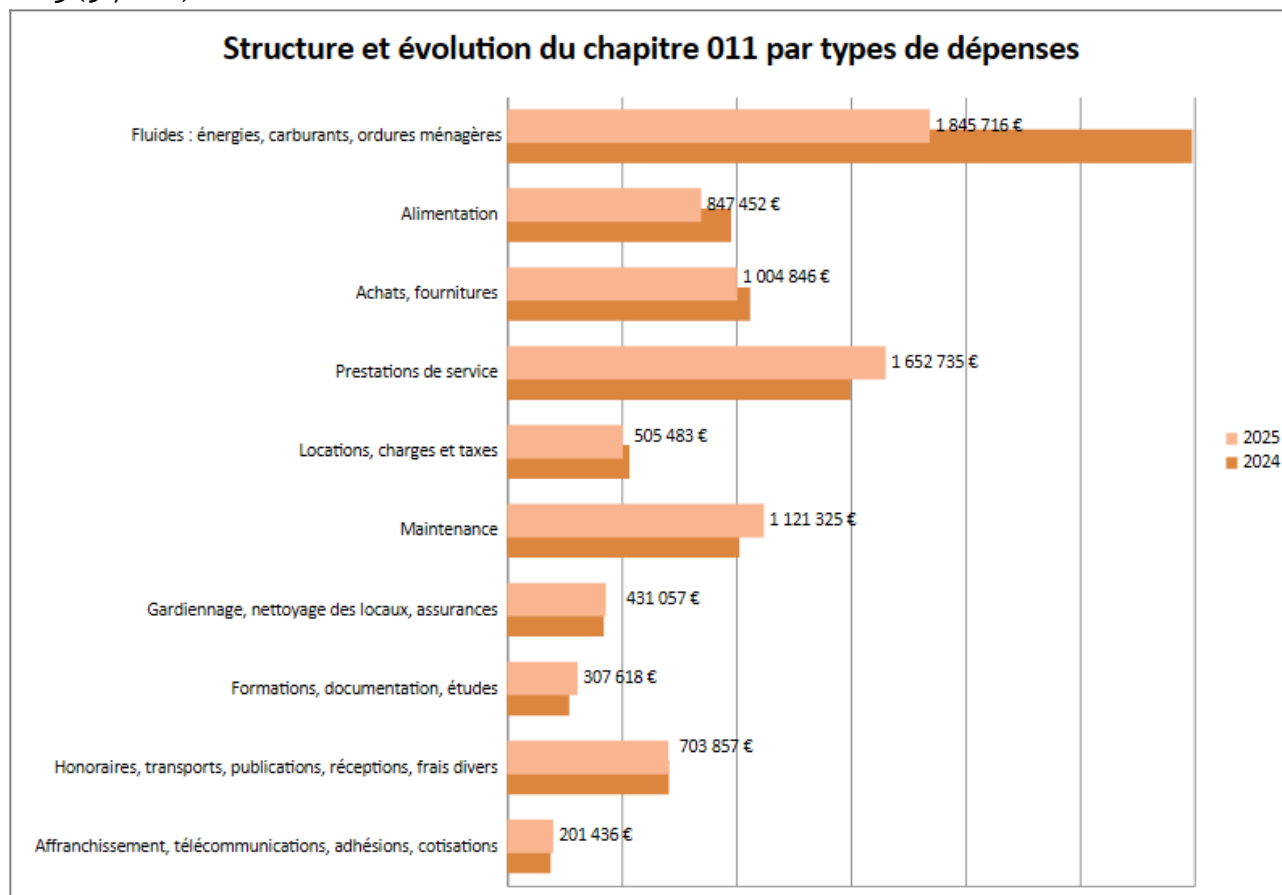
Le chapitre 011 des charges à caractère général diminue de **1 047 k€ (-10,83%)** pour atteindre 8,62 M€ en 2025, soit un niveau proche de 2022.

Cette baisse est liée aux fortes variations de prévisions sur les fluides en lien avec les difficultés rencontrées sur l'exécution du marché avec EDF pour la fourniture d'électricité (prix révisés erronés, erreur de facturation, retard dans la présentation des factures, etc.) Le marché est maintenant clos toutefois une provision a été constituée pour faire face à l'éventuel contentieux pour le solde de ce marché. Les prévisions de 2025 avaient été ajustées en conséquence avec une diminution de 1,17 M€, par rapport au budget primitif 2024, sur ce poste de dépenses.

Hors fluides, le chapitre est en légère augmentation de **98 k€**, soit **+1,47 %** par rapport au réalisé de l'exercice 2024.



Au global, certaines dépenses se sont avérées inférieures aux estimations ou n'ont pu être exécutées, portant le taux de réalisation à 85,16 %, en diminution par rapport à 2024 (88,55 %) et 2023 (91,06 %). Cela reste un très bon chiffre.



📌 Le poste le plus important en volume de dépenses reste celui des **fluides** (1 846 k€) et il est en forte diminution de 1 145 k€ (-38,30%).

A cause des retards de facturation rencontrés par EDF sur plusieurs exercices (2022-2024), le budget des fluides a été très variable sur cette même période. Ainsi en 2025, lors du paiement des arriérés de factures, un écart de 170 k€ avait été identifié et corrigé lors de la décision modificative.

Si la consommation électrique affiche un réalisé très bas (702 k€), sa version corrigée atteint un niveau d'environ 912 k€ (en retraitant les dépenses 2023 et 2024 payées sur 2025), soit un niveau équivalent à 2022. La baisse des consommations liée aux travaux énergétiques engagés par la Ville a été compensée en grande partie par la hausse des taxes sur la même période.

Zoom sur les fluides :

💡 Après une chute de 10 %, la **consommation est restée stable** entre 2024 et 2025 : la poursuite des mesures d'extinction de l'éclairage public et des travaux sur divers bâtiments confirment une consommation à la baisse, mais les économies de 2025 ont été compensées notamment par l'installation de bornes électriques et un hiver plus froid.

💰 Même si le **prix de la fourniture** a bien diminué, il reste cependant supérieur au prix constaté avant le pic inflationniste.

🏠 Le montant des taxes sur l'énergie a augmenté au **1^{er} août 2025**, supprimant le taux réduit de 5,5 %, et faisant progresser la TVA sur l'abonnement à 20 %.

Autre élément faisant varier ce poste à la baisse :

- le gaz : impact combiné d'une baisse de consommation plus importante que prévu sur certains sites et d'une bascule d'une partie de la consommation vers le chauffage urbain, en lien avec le raccordement du secteur Langevin dans le courant de l'année, se traduisant par une consommation finale de 772,3 k€ (-36,7 %) contre 778,7 en 2024. Le rattachement de 2024 un peu trop important vient grever ce montant de 116 k€, faisant apparaître un réalisé de 656 k€ ;
- le bois : fonctionnement normal des chaudières avec un réalisé de 28 k€ ;
- l'eau : la consommation constatée sur les bâtiments et les espaces verts est de 170 k€, ce montant est à diminuer des remboursements de factures imputés en recettes (encaissements postérieurs aux factures), pour arriver à un niveau de 122 k€ ;
- la redevance d'enlèvement des ordures ménagères s'établit à 91 k€, soit une baisse de 115 k€. Le réalisé de 2024 était particulièrement élevé (206,2 k€) faisant suite à des retards de facturation de la Métropole, dus à la mise en place d'un nouveau rythme de facturation (trimestriel), non pris en compte lors des rattachements 2023.

Les carburants restent, quant à eux, relativement stables à 136 k€ (-4,40 %), l'augmentation des prix est compensée par une baisse du volume consommé (85 k litres en 2025 contre 93 k en 2024) liée au développement de la flotte électrique et à la mutualisation des véhicules.

➤ Les **dépenses alimentaires** diminuent de 131 k€, soit -13,38 %, après plusieurs années d'augmentation liée principalement à l'inflation sur ces produits. Parallèlement, de grandes avancées significatives ont permis de s'orienter davantage vers une alimentation plus durable, saine et contrôlée. La production reste optimisée et le gaspillage alimentaire mieux maîtrisé. En parallèle, un travail de maîtrise des dépenses a été mené, notamment sur les achats, les commandes d'épicerie et l'adaptation des menus (fréquences, grammages, simplifications ponctuelles). Le nombre de repas servis reste élevé malgré la baisse des effectifs scolaires.

➤ Les **achats et fournitures diverses** sont en net recul de 56 k€ (-5,32 %), pour atteindre un total de 1 M€, ce qui confirme les efforts soutenus et continus des services depuis 2023 pour maîtriser leurs dépenses courantes.

➤ Par ailleurs, le poste des **locations, charges et taxes** diminue de 29 k€ (-5,43 %) pour s'établir à 505 k€. Elle suit la forte baisse de 2024, les locations mobilières sont ainsi en net recul de 58 k€, tandis que les charges locatives augmentent de 21 k€ et les taxes foncières de 22 k€.

➤ Le poste des **honoraires, transports, publications, réceptions et frais divers** affiche également une sensible baisse de 2,5 k€ (-0,36 %), qui s'explique notamment par la réduction des annonces de marchés concernant les prestations récurrentes qui ne sont plus systématiquement publiées sur plusieurs supports (-34 k€) et par la baisse des impressions sur grand format ou sur matériaux spécifiques réutilisables qui nécessitent d'être imprimés en extérieur (-13 k€). Ces baisses sont compensées en bonne partie par la hausse des honoraires (+45 k€) qui concernent les conseils d'avocats ou encore le partenariat avec le cabinet Leyton CTR pour la régularisation des indemnités journalières et des charges sur la période 2022-2024. Ce partenariat est une nouvelle dépense mais il est largement bénéfique pour la Ville puisqu'il y a en parallèle une augmentation significative des remboursements imputés au chapitre 013 pour 150 k€ (voir ci-dessus).

➤ A l'inverse, les autres postes de dépenses sont en hausse. Après une forte augmentation en 2023 (+ 451,5 k€), le poste des **prestations de services** (achats et contrats) est fluctuant, et affiche en 2025 une nouvelle hausse de 153 k€ (+10,21%). Il reste le second poste de dépenses de ce chapitre à hauteur de 1 653 k€.

Les *achats* de prestations de services (299,8 k€), concernent essentiellement les contrats de cessions pour les spectacles programmés par SMH en Scène (241 k€, -3,6 %), dont le nombre de manifestations a été réduit en raison du calendrier, les sorties pour les centres de loisirs (34,2 k€, stable) et les mises en fourrières de véhicules (22,9 k€, légère hausse),

Les *contrats* de prestations de services atteignent quant à eux la somme de 1 352 k€.

A noter que la Métropole a décidé en 2022 de facturer la prestation de traitement des encombrants récoltés auprès des utilisateurs de leur service, puis en 2023 de mettre fin à l'exonération des associations d'insertion avec une période transitoire. En 2025, cette prestation de traitement a ainsi dû être ajouté au coût de location des bennes pour les objets encombrants, faisant quasiment doubler le prix du prestataire, avec un surcoût pour la Ville de près de 45 k€. Cette hausse a été compensée en partie par la réduction du nombre de chantiers de proximité.

Pour les évolutions sur ce poste, les ateliers périscolaires sont en hausse (+21 k€) tandis que de nouvelles prestations ont été mises en place en 2025 : la médiation pour la piscine municipale (20 k€) afin de renforcer la coordination avec les agents de sécurité, l'accompagnement PIX à destination des agents pour la transition numérique (6 k€) ou encore l'abonnement au dispositif de signalement et de traitement des risques de violence (6 k€).

➤ Les **dépenses de maintenance** poursuivent également leur progression (+107,3 k€, soit +10,58 %), portée par l'accroissement des coûts liés aux contrats de maintenance informatique, à la maintenance courante des bâtiments (accroissement du parc de matériel mais aussi évolution réglementaire plus contraignante) et, dans une moindre mesure, à l'entretien des espaces verts et des équipements sportifs. Elle est toutefois partiellement compensée par un retour à la normale des dépenses de maintenance du réseau d'arrosage et par une réduction des prestations sur les voiries et réseaux. Ces prestations deviennent le 3^{ème} poste de dépense du chapitre, dépassant les achats et fournitures qui sont bien maîtrisés et diminuent d'année en année.

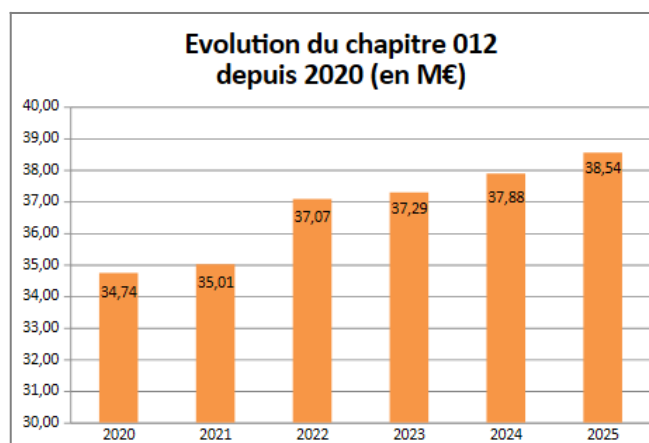
➤ Ensuite, concernant les autres postes de **formation, documentation et études** et frais d'**affranchissement, télécommunications, adhésions et cotisations**, ils restent globalement stables. Seule la formation connaît une hausse de 35 k€ (+19,42%) en lien avec la volonté de mieux accompagner les agents et notamment ceux en mobilité et avec les frais de formation pour les nouveaux effectifs de la police municipale ou encore les apprentis.

➤ Enfin, le poste de **gardiennage, nettoyage des locaux et assurances** affiche une hausse sensible de près de 9 k€ (+ 2,10 %), pour atteindre 431 k€. Cette évolution résulte d'une légère hausse des primes d'assurances multirisques (+ 3,29 %) dans leur dernière année sur le marché en cours, leur renouvellement est prévu au 1^{er} janvier 2026. La diminution des frais de gardiennage (-4,5 k€) est compensée en grande partie par la hausse des prestations de services relatives à l'entretien des bâtiments, dont la prestation de lavage des vitres qui a vu ses tarifs croître suite à la reconduction du marché (+4,3 k€).

B) Des dépenses de personnel avec de fortes contraintes

Le chapitre 012 des dépenses de personnel du budget Ville (hors Cinéma) affiche une hausse globale de **664,8 k€**, soit **+ 1,75 %** (+ 1,59 % sur la période précédente).

Se fixant à **38,5 M€**, il est réalisé à 95,71 % et représente **72 % des dépenses réelles de fonctionnement**, une proportion qui reste stable depuis 2020.



Facteurs d'évolution contraints et exogènes :

➤ L'augmentation de ce chapitre est due pour les deux tiers à la hausse de 3 points sur les **cotisations employeurs de la CNRACL**, elle représente une dépense supplémentaire de près de **460 k€** pour la Ville. Cette hausse est l'équivalent d'une augmentation directe de 1 % de la masse salariale en 2025. Cette mesure injuste et très contraignante pour les collectivités devrait être prolongée jusqu'en 2028 (voir encadré ci-dessous).

Zoom sur la CNRACL :

A partir de 2025, les cotisations employeurs sur la retraite des agents publics (CNRACL) font un bond de **3 points par an** jusqu'en 2028, soit +12 points à l'issue de la période de 4 ans.

Cette décision est parvenue sur la Loi de finances pour 2025, après une première augmentation en 2024, par un décret mettant fin à une exonération qui avait abaissé d'un point les cotisations maladie auprès de l'URSSAF vers la CNRACL. Le taux de cotisation maladie a retrouvé ainsi son taux historique de 9,88 % en 2025.

Le Gouvernement ayant acté de faire financer le déficit de la CNRACL par les employeurs territoriaux, la hausse des cotisations va ainsi faire passer les charges de retraite à plus de 40 % et le **taux de cotisation à 43,65 % à l'horizon 2028**.

Au total, pour la Ville cette mesure représentera, en 2028, près de **2 M€** de dépense supplémentaire annuelle, sans mesure sur la masse salariale ni revalorisation des pensions des agents.

➤ La **prime de précarité** (instaurée par la Loi de transformation), due aux agents recrutés pour une période inférieure ou égale à 12 mois, ainsi que les congés payés sur prime (10%) est en hausse de **57,9 k€** (+ 31%), pour atteindre un coût total chargé de 244,7 k€.

➤ A l'inverse, le coût chargé des **indemnités de départs en retraite** (indemnité forfaitaire hors charges : 1 650€/agent + demi « 13ème mois ») a augmenté de **8,8 k€** (66,4 k€). On dénombre en effet 28 départs en 2025 contre 23 en 2024.

✦ En 2025, **54,6 %** des agents titulaires ont 50 ans et plus (55,4 % en 2024) dont **18 %** ont 60 ans et plus.

✦ Pour les contractuels, cette proportion est de **21,5 %** (19 % en 2024) dont **6,2 %** ont 60 ans et plus.

➤ Le **supplément familial de traitement** (SFT) croît également de **1,7 k€** (230,4 k€, + 0,8 %), une variation qui s'explique par des changements dans les compositions familiales des agents.

➔ De la même manière, la **carence maladie** avec le maintien d'un jour de carence pour les agents publics en 2025 est estimée à une non-dépense d'environ **77 k€**. De plus, le Gouvernement a mis en place, à compter du 1^{er} mars 2025, un abaissement de la rémunération des agents en arrêt maladie ordinaire, qui ne perçoivent désormais plus que **90 % de leur traitement**. Cette mesure injuste est estimée à une « économie » de près de **150 k€** pour une année complète.

Ces mesures ne font que pénaliser davantage les agents publics et notamment ceux en situation précaire. Les effets de bord restent à mesurer (présence des agents « coûte que coûte » dans le service, pose de congés comme stratégie d'évitement, etc.) et principalement leur économie supposée pour la collectivité.

➔ De plus, la **Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA)** n'a pas été versée aux agents publics, après le gel annoncé par le gouvernement. Ce dispositif permet de compenser une perte de pouvoir d'achat lorsque l'évolution du traitement indiciaire brut de l'agent est inférieure, sur une période de référence de 4 ans, à celle de l'indice des prix à la consommation. 111 agents en avaient bénéficié en 2023. Toutefois sa suppression ne représente pas une baisse en 2025 car elle n'était déjà pas versée en 2024. Il en est de même pour la « prime inflation » (prime de pouvoir d'achat) qui n'a été versée qu'en 2023.

➔ En 2024, l'**attribution de 5 points d'indice majoré** a concerné tous les agents, fonctionnaires comme contractuels. Ce dispositif s'était appliqué à près de 870 agents pour un coût d'environ 415 k€. Cette mesure n'a pas été reconduite en 2025.

➤ La **réévaluation du taux AT**, due à l'accidentologie de certaines catégories d'agents au sein de la collectivité, a enregistré une diminution au cours de l'année 2025 passant de 4,58 % en 2024 à 3,66 % à compter de mai 2025, représentant une baisse totale de **21,9 k€**.

➤ Tous les fonctionnaires et agents contractuels involontairement privés d'emploi ont droit, s'ils remplissent les conditions, au versement de l'allocation d'assurance chômage appelée **allocation d'aide au retour à l'emploi** (ARE), dans les mêmes conditions que les salariés du secteur privé. Les collectivités territoriales assurent elles-mêmes l'indemnisation du chômage de leurs agents en cas de rupture conventionnelle ou de perte involontaire d'emploi. En 2025, le montant versé aux agents concernés atteint 25,5 k€, en diminution de **4,4 k€**.

Les évolutions résultant des décisions de la municipalité

➤ Afin de faire face aux mesures stigmatisantes de l'État sur les agents publics et de permettre de rendre davantage attractive les fonctions de la collectivité, la Ville a décidé d'agir sur l'**actualisation du régime indemnitaire (RIFSEEP)**. Après une première étape de revalorisation des montants d'IFSE les plus bas en 2024, les mesures se sont poursuivies en 2025 pour les fonctions intermédiaires. Ainsi, avec les revalorisations appliquées dès le mois de février 2025, le montant de l'actualisation est de **88 k€** en année pleine.

➤ L'adhésion de près de 300 agents au **COS 38** représente une part patronale d'un montant de 52,9 k€ en année pleine, en hausse de près de **34,5 k€** par rapport à 2024 qui n'avait un réalisé que de 6 mois (contrat effectif à compter du 1^{er} juin 2024).

➤ La municipalité a également décidé d'agir sur le volet de la **prévoyance – garantie maintien de salaire** en doublant sa participation employeur à 18€/mois en 2025. Le montant versé en 2024 était de 38,6 k€ et il est passé à 72,4 k€ en 2025. Cela concerne 304 agents qui bénéficient d'une prévoyance labellisée (garantie invalidité obligatoire), pour un surcoût de **33,8 k€**.

➤ La volonté de la collectivité de faire davantage appel à **l'apprentissage** se traduit par un coût en augmentation de **17,5 k€** passant de 53,2 k€ en 2024 à 70,7 k€ en 2025.

➤ C'est également le cas du recours aux **Parcours Emploi Compétences « PEC »** qui a augmenté de **3 k€** (46,9 k€ en 2025). Il a été créé pour accompagner et former les personnes éloignées du marché du travail et ainsi leur permettre de trouver un emploi durable, tout en apportant une aide financière à l'employeur. Cette aide a été remise en cause par le Gouvernement en 2026.

➔ A périmètre constant (en dehors des heures comptabilisées dans le cadre des élections législatives de 2024) :

- Les **heures supplémentaires** ont connu une hausse de **6,6 k€** (73 k€ en 2024 contre 79,6 k€ en 2025) ;
- Les **heures complémentaires** ont également augmenté de **27,2 k€**, passant de 165,8 k€ en 2024 à 193 k€ en 2025.

➤ La **cotisation de l'assurance des risques statutaires** connaît une baisse de **46,8 k€** suite à la passation d'un nouveau marché attribué à un nouveau prestataire, sans augmentation de franchise ou de garanties. En effet, le pourcentage de cotisation est généralement plus attractif les deux premières années du marché et a tendance à être rehaussé sur les deux dernières en fonction du taux de remboursement des situations liées à la masse salariale et du contexte assurantiel national ou local.

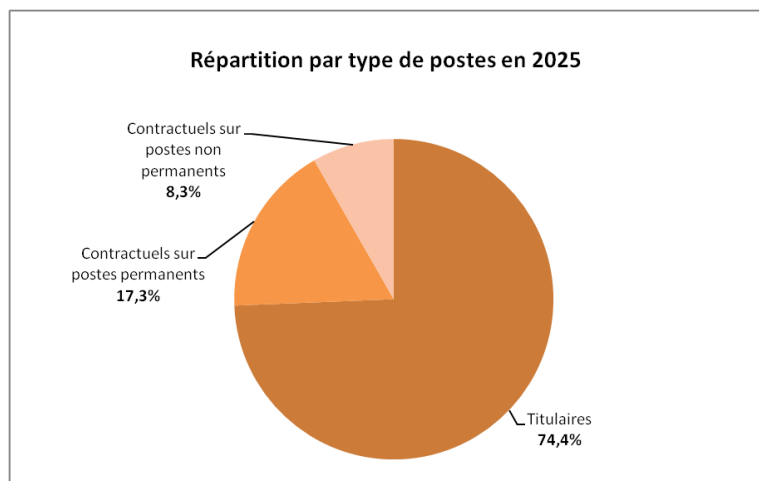
➤ Le **Forfait Mobilité Durable (FMD)** instauré depuis quelques années (payable à terme échu sur l'année N+1), ainsi que le **Plan de Déplacements d'Administration (PDA)** passé à 75 % de prise en charge par la collectivité en 2024 au lieu de 70%, ont engendré une dépense de 111,8 k€, soit **-14 k€**. Il s'agit d'un accompagnement financier des déplacements domicile / travail en mobilité douce.

Enfin, comme chaque année et de manière générale, la masse salariale de la collectivité intègre des **dépenses budgétées mais non réalisées**, difficilement quantifiables, telles que les retenues sur salaires (carences maladie, grèves), les demi-traitements et les vacances de postes.

Dans le même temps, en 2025 est constatée une baisse du coût des agents titulaires (76 % en 2024) au profit des agents contractuels sur postes permanents (15% en 2024).

Depuis plusieurs années, le coût des postes permanents augmente, tandis que celui des postes non permanents diminue.

En 2025, cette tendance se confirme et la répartition s'établit comme suit :



Une partie de cette évolution s'explique par les éléments suivants :

- La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a rendu possible (ou assoupli quand cela existait) le recrutement de contractuels sur des postes permanents (toutes catégories confondues). Conjointement à la chute des candidatures de titulaires, cette réforme a engendré une augmentation du recrutement de contractuels sur des postes permanents (et non plus seulement sur des postes temporaires) ;
- La poursuite des mesures de dé-précarisation pour stabiliser les agents et rallonger les contrats. Ce travail a été poursuivi et concentré sur les postes d'agents d'entretien-restauration, suite à la décision prise en septembre 2025.

Zoom sur les mesures de déprécarisation :

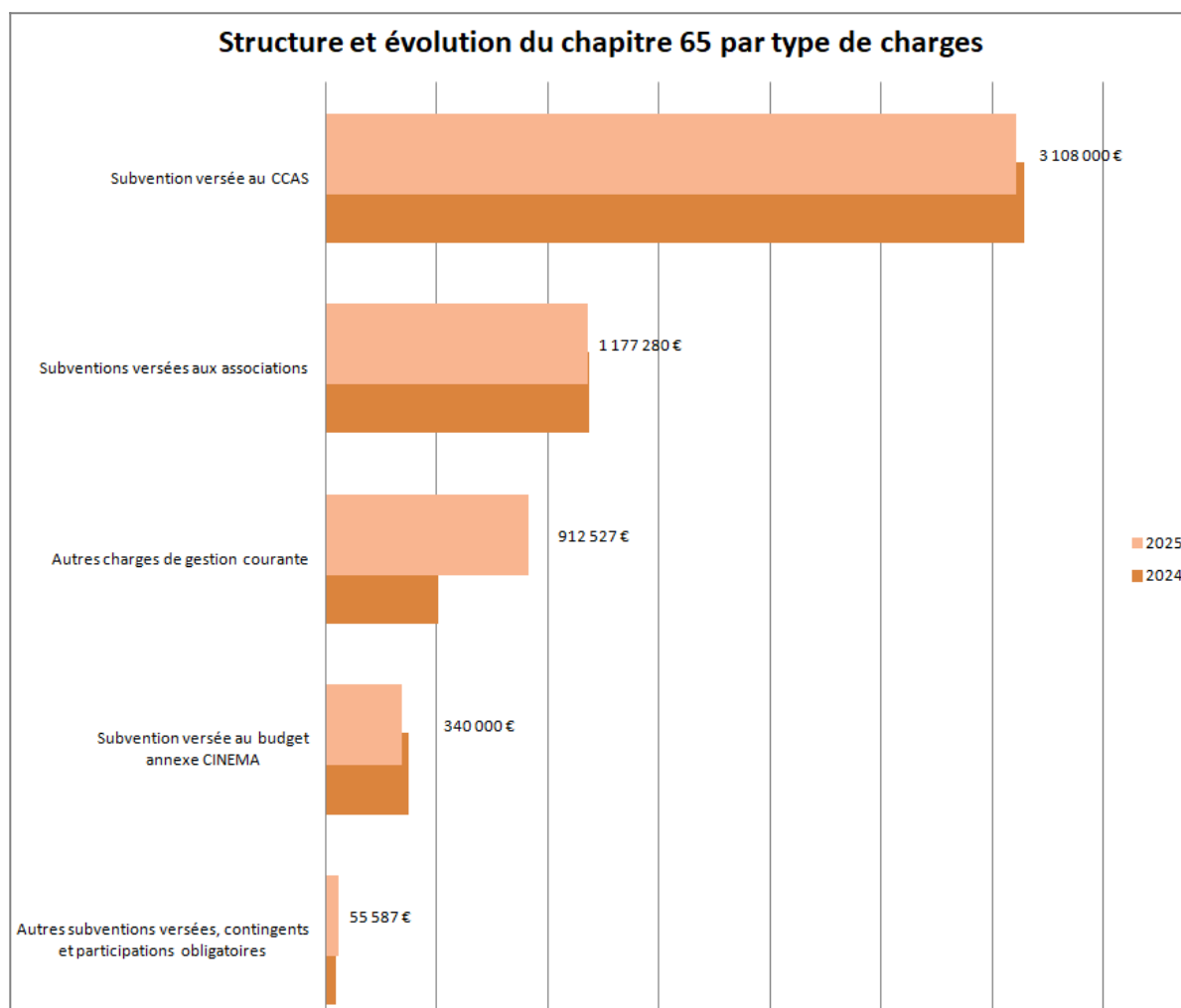
La Ville poursuit son travail sur la dé-précarisation engagée depuis de nombreuses années. Cette mesure a pour but de sortir les agents de la précarité et de les **stabiliser sur les postes**. De plus, elle permet d'**annualiser le temps de travail** des agents concernés.

En septembre 2025, la décision a été prise de mener le travail sur le service d'entretien-restauration. Pour ce faire, deux mécanismes sont actionnés :

- la **titularisation** d'agents contractuels : 9 agents du service entretien-restauration en ont bénéficié (effectivité au 1^{er} février 2026). De plus, 2 de ces agents ont vu leur volume horaire augmenter, passant de 17,5 heures à 35 heures, leur temps de travail étant complété sur d'autres missions. Pour les volontaires, des missions d'animation auprès des enfants leur ont été proposées, ce qui leur permet de construire une autre relation avec ceux-ci ;
- l'**annualisation** des contractuels précaires : 5 agents du service entretien sont concernés. Au vu de la complexité du calcul à mener et pour permettre aux agents de voir leur situation s'améliorer, une première phase d'expérimentation a été menée sur 10 mois, du 24 août 2025 au 4 juillet 2026. Si le constat n'est pas concluant, un nouveau calcul pourra être revu sur l'année civile.

C) Un soutien maintenu à l'action sociale de proximité et au tissu associatif

Le chapitre 65 "autres charges de gestion courante" est en augmentation de **347 k€** (+ **6,63** %) en lien avec la régularisation d'une écriture de cession (420 k€). Parallèlement, les subventions de soutien au CCAS et à l'équilibre du budget annexe Mon Ciné sont maintenues.



La **subvention d'équilibre au CCAS** représente 41 % des recettes de son budget global. Ce dernier s'est réalisé dans le contexte d'augmentation de la masse salariale liée aux évolutions réglementaires (hausse de la CNRACL) et locales (doublement de la participation employeur sur la prévoyance, adhésion COS 38, etc.) et dans une situation de forts besoins sociaux sur les champs de la précarité, du lien social et du vieillissement de la population. La Ville maintient son accompagnement par le versement de sa subvention au plus juste des besoins, à hauteur de **3 100 000 €**, à laquelle est ajouté 8 K€ versés pour le fonds de participation des habitants (FPH).

Le montant des **subventions versées aux associations** (article 65748) reste stable comme en 2024 (- 0,68%) à **1 177 280 €**.

Zoom sur les subventions au tissu associatif :

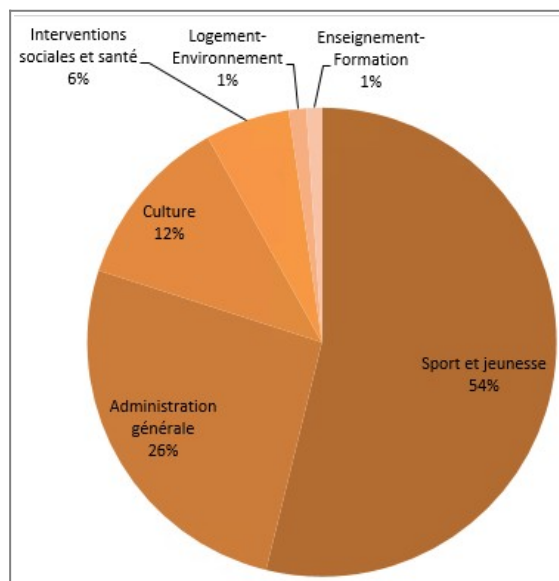
La Ville a un ratio de **30,62 €/habitant** sur le versement de subventions aux personnes de droit privé. Sur les villes de même strate, les montants varient de 6,71 € à 275,11 € par habitant, quand en Isère la moyenne est de 41 €/hab. La moyenne est de 26 €/hab. au niveau national, toute strate confondue.

Toutefois cela représente une diversité assez importante, puisque les associations peuvent être des opérateurs de certaines collectivités pour l'organisation d'événements, de programmation artistique, etc. A titre de comparaison, la Ville d'Echirolles a un ratio de 68,80 €/hab. pour 2 549 k€ versés en 2024, mais les subventions au seul tissu associatif ne représentent que 1 085 k€ soit un ratio qui tombe à 29,28 €/hab.

Cela représente la **singularité** de Saint-Martin-d'Hères d'avoir davantage de services communaux (municipalisation des activités jeunesse en 2021, organisation d'événements en régie, etc.) et un tissu associatif davantage diversifié notamment lié à la présence du Campus et des étudiants sur le territoire.

La Ville compte ainsi plus de 300 associations qui la font rayonner sur le territoire.

La répartition des subventions par secteur d'intervention



Les **autres charges de gestion courante** (912 k€) sont en augmentation. Elles concernent principalement cette année la régularisation de la TVA sur une écriture de cession (**420 k€** – écriture compensée au chapitre 75), les indemnités, cotisations associées et frais de formation des élus (**401 k€**) ou encore les droits d'auteurs versés pour la sonorisation musicale, les droits à copies internes, les remboursements de prestations annulées, etc. La mise à disposition d'un agent titulaire au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon (CDG69) dans le cadre de la cessation de son activité, représentant un contingent de **16,1 k€**.

La **subvention d'équilibre versée au budget annexe du cinéma** se stabilise à 340 k€ en 2025 (l'analyse du budget annexe est présentée en fin de document).

Les **autres subventions versées** pour le dispositif "tranquillité résidentielle" se maintiennent (14,7 k€), tandis que la contribution au SYMAGE est en forte baisse en lien avec son activité (957 €). Enfin, la contribution aux frais d'état civil de La Tronche pour les actes des martinérois sont stables à 24 k€.

D) Les « autres dépenses de fonctionnement » diminuent

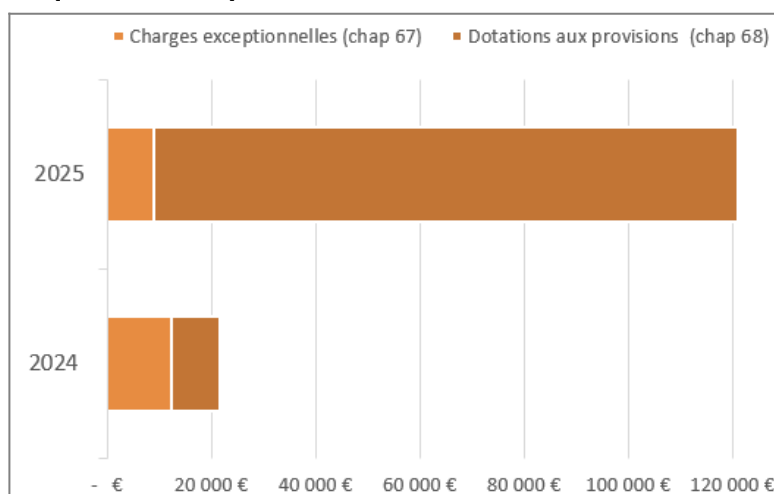
Pour l'année 2025, les **dépenses spécifiques et exceptionnelles** sont en baisse (-167 k€):

➤ **chapitre 66 : 524 k€ (-267 k€)**

Les **dépenses financières** (intérêts de la dette) sont en baisse de -34 %. Voir VIII. La dette.

➤ **chapitre 67 : 9 k€ (-3 k€).**

Ce chapitre ne recense plus que les « charges spécifiques », les charges exceptionnelles (remboursement, dédommagements) ont basculées au chapitre 65.



➤ **chapitres d'ordre budgétaire** (amortissements, cessions) en baisse de -6 % (voir zoom).

➔ **chapitre 014 :** Le chapitre des **atténuations de produits** ne subsiste que pour les redevances des impayés de l'ex-budget annexe de l'eau à reverser à la Métropole (5 €).

➤ **chapitre 68 : 112 k€ (+ 102 k€).** Une provision a été créée concernant le risque de contentieux sur un reliquat de facturation d'EDF suite au solde du marché public.

Zoom sur les AMORTISSEMENTS :

La dotation aux amortissements est une dépense de fonctionnement obligatoire. Elle est destinée à financer la section d'investissement. Son montant dépend du montant et de la nature des investissements effectués par la Ville. Bien qu'il ne s'agisse que d'une dépense d'ordre qui constitue un virement vers la section d'investissement (et donc comprise dans l'épargne), elle pèse sur la section de fonctionnement car la Ville doit être en mesure de financer cette dépense sur ses fonds propres.

Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2023, le principe de *prorata temporis* imposé par la M57 s'applique. Ce changement de méthode comptable fixe le début d'amortissement en fonction d'une date de mise en service du bien, fixée au dernier mandat d'acquisition sur l'exercice.

Le montant des amortissements de dépenses en 2025 est de **2 315 041,99 €** soit une hausse de **2,62 %** par rapport à 2024. Cette dernière est liée au renouvellement de la flotte automobile et de matériels informatiques ainsi qu'aux études de création de la ZAC Quartier durable.

Les amortissement de recettes concernent les subventions perçues sur des biens amortissables, ils s'élèvent à **35 422,60 €** en 2025, soit une hausse de **+ 49,95 %**. Les nouvelles subventions en 2025 concernent les bonus écologiques sur les véhicules « propres » (34 k€) et le projet « Notre école faisons-la ensemble » financé par l'Éducation Nationale pour des matériels pédagogiques pour les écoles martinéroises (10 k€).

V. Les dépenses d'investissement se poursuivent

A) Les taux de réalisation 2025 par opérations

OPÉRATIONS ET TOTAUX PAR POLITIQUES		Budgété 2025 + RAR		CFU 2025		Taux de réalisation
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
DAUDET	Aménagements connexes Daudet	40 185		40 185		100,00 %
APCP 0321	Neyrpic	36 995		36 826		99,54 %
OVVNE	Polarité Nord Est / Péri Glairons	21 000		6 927		32,99 %
APCP 14051	Renouvellement urbain Voltaire (clôture d'opération)	1 000	194 214	0	197 828	0,00 %
APCP 2301	Opération d'urbanisation - ZAC Quartier durable P. Bert P. Eluard	106 579		51 564		48,38 %
	Autres projets (études urbaines, frais fonciers, portage EPFL ...)	235 353	100 000	155 109	8 280	65,90 %
Total	DEVELOPPEMENT URBAIN	441 112	294 214	290 612	206 108	65,88 %
	OPAH Renaudie, les Eparres, Malfangeat	80 000		24 796		30,99 %
APCP 2202	Opération MUR MUR : copropriétés Portail Rouge, les Anémones	80 000		25 664		32,08 %
	Aide à la Pierre (bailleurs privés et publics) : 4 Seigneurs	75 000		75 000		100,00 %
	Aire de jeux et square (en lien avec Adap) : réaménagement aire de jeux place Karl Marx, mini-foot square Péri	80 000		79 545		99,43 %
	Espaces publics (changement revêtement de surfaces)	20 000		19 999		99,99 %
OVSMHMET RO	Aménagements / Nouveaux usages Espaces publics Ville /Métro : rues des Glairons, Dulcie September, Chopin / Zola (CVCM), piste Chronovélo	653 445		511 583		78,29 %
APCP 0318	Renaudie – mise en œuvre du plan guide de réaménagement des espaces extérieurs	43 268		28 015		64,75 %
APCP 03201	Chamberton – aménagements paysagers	21 224		21 200	61 577	99,89 %
	Eclairage public : système de modulation économies d'énergie	150 000		70 108		46,74 %
	Adaptation confort été : ventilateurs, brasseurs d'air, sondes,...	217 064		156 092		71,91 %
	Schéma directeur des chaufferies : chauffage urbain (secteur Langevin) – étude et travaux	352 481		249 765		70,86 %
	Autres projets (actions pour la biodiversité, étude géotechnique et hydrologique du cimetière,...)	64 750		51 638		79,75 %
Total	AMÉNAGER LA VILLE POUR EMBELLIR LE CADRE DE VIE / ENVIRONNEMENT	1 837 232		1 313 403	61 577	71,49 %
APCP 1601	L'Ad'ap (élémentaire P. Bert, GS Voltaire, MQ Aragon, salle Croizat, locaux bouillistes Péri)	353 399		290 614	28 968	82,23 %
Total	FAVORISER L'ACCÈS AU SERVICE PUBLIC	353 399		290 614	28 968	82,23 %
APCP 2101	Travaux vidéo protection (solde 5ème phase)	88 272	64 788	24 147		27,35 %
Total	PRÉVENIR LES RISQUES	88 272	64 788	24 147		27,35 %
	Cours des crèches et écoles : GS Bert, Eluard, Vaillant-Couturier, crèche Cotton	200 932		194 951	6 208	97,02 %
APCP 1803	Reconstruction élémentaire P. Langevin	5 642 670	503 031	3 629 819	190 747	64,33 %
APCP 9802	Groupe scolaire Gabriel Péri (ventilation)	49 183		48 056		97,71 %
OVMEIATQ	Réaménagement des médiathèques (études)	30 000		8 649		28,83 %
	Parkings et arceaux vélos (GS Bert et Vaillant-Couturier, Heure bleue, bibliothèque Langevin)	49 586		49 541		99,91 %
	Bâtiments sportifs (gymnases D. Meunier, C. Besson, halle des sports)	421 592		347 031		82,31 %
	Terrains (poteaux du stade Barran, dalle béton et conteneurs au stade Langevin, pose de synthétique au stade H. Maurice,...)	80 855		49 938		61,76 %
VISITES	Quotidieneté : réponses aux demandes de la population	71 000		67 368		94,88 %
	Autres projets (sondes qualité de l'air, études pour la réhabilitation d'écoles et de gymnases,...)	228 354		46 294		20,27 %
Total	VIE SOCIALE CITOYENNETÉ	6 774 171	503 031	4 441 647	196 955	65,57 %
APCP 0309	Diagnostic / Plan de sauvegarde couvent des Minimes	0		0	27 617	0,00 %
APCP 1902	Réhabilitation Heure bleue : réfection de l'éclairage de la salle	171 600		153 702		89,57 %
	Développement tri sélectif dans les bâtiments ville	39 959		25 888		64,79 %
OVMEUIEX T	Changement des menuiseries extérieures des bâtiments (locaux service espaces verts)	60 000		32 176		53,63 %
	Relocalisation des services	702 131		377 394		53,75 %
	Maintenance / Moyens des services	741 428	96 778	462 177	95 902	62,34 %
APCP 2201	<i>Dont maintenance Bâtiment</i>	1 344 134	163 493	872 917		64,94 %
OPMCEXT	<i>Dont maintenance Voirie</i>	166 400		117 613		70,68 %
OPMCEXT	<i>Dont maintenance Espaces verts</i>	236 034	19 241	222 200	16 244	94,14 %
OPMCEXT	<i>Dont maintenance Eclairage public</i>	198 522		146 245		73,67 %
OPMCSPORT	<i>Dont maintenance Equipements sportifs</i>	75 847		58 626		77,30 %
APCP 1806	<i>Dont Parc garage</i>	1 224 075	239 750	696 427	34 140	56,89 %
APCP 1901	<i>Dont Informatique, téléphonie, développement numérique</i>	348 259	15 000	267 656		76,86 %
Total	MAINTENIR UN PATRIMOINE DE QUALITE	5 308 390	534 262	3 433 022	173 903	64,67 %
Total général brut		14 802 576	1 396 295	9 793 443	667 511	66,16 %
Total général net		13 406 281		9 125 933		68,07 %

Les dépenses d'investissement en 2025 s'élèvent à **9,13 M€** nets sur un budgété (BP, décisions modificatives et les restes à réaliser de 2024 pour 1 M€) de 13,4 M€ net, soit un taux de réalisation de 68,07 %.

Les grosses opérations (école primaire Langevin, renouvellement du parc automobile) ont connu quelques retards de facturations expliquant ce taux de réalisation en baisse par rapport à 2024 (82,23 %, réalisé à 7 827 145 €), les crédits de paiement de ces AP/CP ayant glissé sur 2026.

Zoom sur AP / CP

En 2025, 13 programmes d'envergure étaient gérés en AP/CP (autorisation de programme / crédits de paiement). Ce dernier est un outil budgétaire permettant la **gestion pluriannuelle**.

Les Autorisations de Programme (AP) votées par le Conseil Municipal pour ces opérations représentent une somme totale de **40,24 M€** (hors participations ZAC), qui se répartit sur toute la durée des programmes (2007-2028).

En 2025, les Crédits de Paiement (CP) réalisés s'établissent à **6,25 M€**, qui s'ajoutent aux 24,68 M€ déjà réalisés antérieurement. Le montant global restant à financer s'établit d'ici 2028 donc à 9,31 M€.

La situation des AP/CP actualisée en fin d'année 2025 est la suivante :

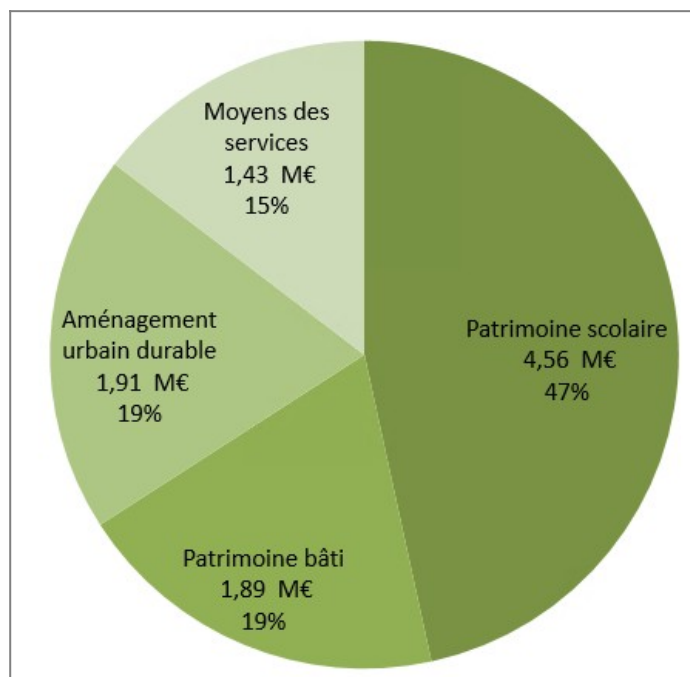
PROGRAMMES Opérations	Année début	Total du programme	Réalisé antérieur à 2025	Réalisé 2025	Reste à financer	Avancement du programme	Avancement du programme	Année fin
0318 RESTRUCTURATION ESPACES PUBLICS RENAUDIE	2007	4 230 958	3 697 689	28 015	505 254	3 725 703,92	88,06 %	2026
0320 REQUALIFICATION ESPACES PUBLICS CHAMPBERTON <i>Opération 03201</i>	2011	3 509 316	3 488 117	21 200	0	3 509 316,38	100,00 %	2025
0321 RENOUELEMENT URBAIN NEYRPIC <i>Opération 0321</i> <i>+ Opération NEYRPIC (participation ZAC) : 15 078 716,62€</i>	2009	1 632 928	1 595 933	36 826	168	1 632 759,04	99,99 %	2027
0509 RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE PAUL LANGEVIN <i>Opération 0509 Maternelle (terminée)</i> <i>Opération 1803 Elémentaire</i>	2007	9 801 710	2 646 560	3 629 819	3 525 331	6 276 378,83	64,03 %	2027
1601 ADAP	2016	2 710 898	2 191 855	290 614	228 429	2 482 468,81	91,57 %	2026
1806 PARC AUTOMOBILE	2018	3 085 000	1 605 859	696 427	782 715	2 302 285,41	74,63 %	2027
1901 INFORMATIQUE ET TELEPHONIE	2019	2 653 841	2 025 582	267 656	360 603	2 293 238,32	86,41 %	2027
1902 REHABILITATION HEURE BLEUE	2019	1 418 138	548 138	153 702	716 298	701 840,54	49,49 %	2028
9802 REHABILITATION GROUPE SCOLAIRE PERI	2021	1 563 173	1 515 117	48 056	0	1 563 172,96	100,00 %	2025
APCP2101 VIDEOPROTECTION	2021	697 474	546 328	24 147	127 000	570 474,19	81,79 %	2026
APCP2201 MAINTENANCE	2022	6 418 200	3 468 126	872 917	2 077 158	4 341 042,46	67,64 %	2027
APCP2202 HABITAT	2022	2 054 000	995 195	125 460	933 345	1 120 655,49	54,56 %	2027
APCP2301 ZAC ECOQUARTIER SUD <i>Opération APZACZUD</i>	2023	461 000	354 421	51 564	55 015	405 985,25	88,07 %	2027
<i>+ Opération OPZACZUD (participation ZAC)</i>	2025	2 000 000	0	0	2 000 000	0,00	0,00 %	
TOTAUX		40 236 636	24 678 920	6 246 402	9 311 314	30 925 322	76,86 %	

Ainsi, 2 programmes sont arrivés à leur terme en 2025 : l'opération de requalification des espaces publics de Champberton et l'opération de réhabilitation du groupe scolaire Gabriel Péri avec la dernière phase de travaux pour l'installation de la ventilation.

Le programme Neyrpic touche également à sa fin, un reliquat de crédit reste en l'attente de la livraison du dernier bâtiment concernant le mutliplexe du cinéma, et en fonction des besoins pour terminer l'aménagement des zones publiques connexes.

Puis, 3 autres poursuivent leur phase d'achèvement en 2026 : la restructuration des espaces publics Renaudie, l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) et la vidéoprotection.

B) Description des investissements réalisés en 2025



Le patrimoine scolaire : 4,56 M€

En 2025, **3,63 M€** ont été consacrés aux travaux de reconstruction de l'**école Langevin** (3,44M€ pour le gros œuvre et le second œuvre ; 154 k€ pour la maîtrise d'œuvre ; 35 k€ de contrôles techniques). Ce poste représente près d'un tiers des dépenses d'équipements en 2025.

Les travaux de **désimperméabilisation** dans les cours se poursuivent pour **194 k€** dans les écoles Paul Bert, Paul Eluard et Vaillant-Couturier et de la crèche Eugénie Cotton avec des aménagements paysagers dans le cadre d'un programme ambitieux et qualitatif de plantations, de réduction des îlots de chaleur, etc.

Le confort des usagers continue avec l'installation de **sondes de qualité de l'air et de brasseurs d'air** dans divers groupes scolaires (école Vaillant-Couturier, maternelles Paul Eluard, Romain Rolland et Pauline Léon) pour près de **107 k€**.

Quelques opérations viennent compléter cet éventail de travaux sur les bâtiments scolaires avec l'installation d'une ventilation mécanique contrôlée (VMC) dans l'école Gabriel Péri (48 k€), la pose d'un compteur d'énergie sur la chaufferie de la maternelle Joliot-Curie pour améliorer ses performances énergétiques (38 k€), l'étanchéité de l'élémentaire Voltaire (28 k€) ainsi que l'installation d'un plafond phonique au restaurant scolaire Condorcet (21 k€).

Le patrimoine bâti (hors scolaire) : 1,89 M€

La **maintenance du patrimoine bâti** représente **1,13 M€**, dont voici quelques opérations significatives :

- 57 k€ pour la réfection de l'étanchéité de la cuisine centrale ;
- 40 k€ pour la mise en conformité des bâtiments suite aux contrôles réglementaires ;
- 32 k€ pour la réfection du plafond et de l'éclairage de la salle Ambroise Croizat ;
- 32 k€ pour le changement des menuiseries extérieures ;
- 26 k€ pour le développement du tri sélectif dans les bâtiments et la déchetterie des ateliers municipaux.

Les **bâtiments sportifs** ont été entretenus à hauteur de **395 k€**.

La plus grosse part correspond aux 325 k€ des travaux de dévoiement de réseaux et la participation de la Ville à l'opération de démolition et reconstruction du gymnase Denise Meunier sur l'avenue Frachon par le Département (montant prévisionnel de 7 M€ hors taxes).

Les autres opérations se répartissent entre l'installation de ventilateurs à l'ensemble sportif Inebria (48 k€), le DGD de la pose du sol et l'affichage pour le gymnase Besson (11 k€) ou encore la réhabilitation de l'espace buvette de la halle des sports (6 k€).

Les autres chantiers d'entretien du patrimoine bâti concernent la **relocalisation des services** pour **377 k€**, à savoir la démolition de l'annexe CCAS (108 k€), l'installation de portes piétonnes à l'accueil central de la Maison communale (42 k€) ou des travaux de réaménagement divers (état civil, local B31 ou local de la police municipale) pour 226 k€.

L'**agenda d'accessibilité programmée** (Ad'AP) a été exécuté à hauteur de **291 k€** en 2025. Les bâtiments concernés sont l'école Voltaire pour 253 k€, le local des boulistes Péri pour 14 k€, la maison de quartier Aragon pour 12 k€, la salle Croizat pour 11 k€ ou encore le solde de l'école élémentaire P. Bert.

Par ailleurs, **d'autres opérations** se sont terminées en 2025 avec les travaux de raccordement de 4 bâtiments au chauffage urbain du secteur Langevin pour **250 k€** (école maternelle et la future école élémentaire Langevin, bibliothèque Langevin et la Résidence autonomie P. Sémar).

Au niveau des **bâtiments culturels**, les dépenses s'élèvent à **180 k€** et ont concerné principalement la réfection de l'éclairage (154 k€) et le remplacement de la chaudière (18 k€) de l'Heure bleue. Les travaux du hall pour cet équipement ont été décalés à 2028.

A noter également les études pour le réaménagement de la bibliothèque Langevin pour 8 k€. Les travaux suivront en 2026.

L'aménagement urbain durable : 1,91 M€

Concernant les aménagements des espaces publics, les fonds de concours avec la Métropole de 2025 ont été consacrés principalement à l'opération **Cœur de Ville-Cœur de Métropole (CVCM)**, pour la phase 1 qui concerne les rues Zola et Chopin, pour **325 k€** sur un montant prévisionnel de 1,1 M€ de participation de la Ville. Le coût estimatif des travaux de la phase 1 est de 2,6 M€.

La Ville a également participé aux fonds de concours pour le solde de la piste cyclable Chronovélo (120 k€), les travaux de la piste cyclable de la rue des Glairons (57 k€) ou encore le réaménagement de l'échangeur avenue Dulcie September (8 k€).

Pour la **requalification des espaces**, les travaux représentent **287 k€** et se décomposent en :

- 125 k€ pour le soutien aux rénovations thermiques des copropriétés privées dans le cadre du programme Mur/Mur (26 k€), des OPAH sur 3 copropriétés dans les secteurs Malfangeat, des Eparres et Renaudie (25 k€), de l'aide à la pierre sur la copropriété des 4 Seigneurs (75 k€) ;
- 113 k€ pour la sortie du portage de l'EPFL de terrains jouxtant l'avenue Ambroise Croizat ;
- 28 k€ pour la mise en œuvre du plan guide de réaménagement des espaces extérieurs ;
- 21 k€ pour le solde de la requalification des espaces publics de Champberton.

Dans le cadre des objectifs de la Charte climat air énergie, plusieurs actions d'envergure ont été réalisées en 2025 en faveur de notre environnement et de sa préservation pour **301 k€** au titre de l'**aménagement durable** :

- 80 k€ pour le réaménagement de l'aire de jeux de la place Karl Marx et l'installation d'un mini-foot au square Gabriel Péri ;
- 70 k€ pour la réalisation d'économies d'énergie avec l'installation d'une unité de contrôle à distance (9 k€) et la poursuite de la transition de l'éclairage LED (61 k€) ;
- 50 k€ pour les terrains de sports (pose de nouveaux poteaux au stade Barran, installation de conteneurs au stade Langevin, pose de sol synthétique au stade Henri Maurice) ;
- 50 k€ pour l'installation d'abris vélos dans les groupes scolaires Paul Bert et Vaillant-Couturier, à l'Heure bleue et la bibliothèque Langevin
- 30 k€ pour des études dont une étude géotechnique et hydrogéologique pour le cimetière des Alloves ;
- 21 k€ de mobilier pour l'aménagement de places.

Zoom sur l'opération du « Plan Lumière » sur l'éclairage public :

En faveur du climat et de la protection de la biodiversité, la **politique d'extinction de l'éclairage public** a été engagée en 2024, dans le but d'aller vers un usage raisonné de la lumière extérieure. Il s'agit d'intervenir sur les 4 800 points lumineux de la Ville pour réduire les nuisances lumineuses, avec une **extinction nocturne programmée** sur certains axes. Cette politique s'est poursuivie en 2025 avec la pose d'une unité de contrôle à distance supplémentaire.

De plus, le **déploiement de luminaires LED** à économie d'énergie et pilotables à distance a permis d'améliorer l'efficacité de la maintenance, tout en maîtrisant les coûts énergétiques. En 2025, ces travaux ont concerné les rues Jacques Prévert (28 k€), Massenet (17 k€) et Henri Wallon (16 k€). Les divers travaux réalisés en 2025 pour 70 k€ pourront être valorisés sur les CEE à hauteur de 10 k€.

Cette politique a été mise en place à la suite de réunions publiques. La concertation avec les habitants se poursuit, notamment pour mesurer l'impact sur les usages (extinction nocturne, temps de coupure, etc.) et les mesures pourront être revues ou accentuées.

Pour l'**amélioration du cadre de vie**, 136 k€ ont été réalisés, dont un tiers pour les études d'aménagement de la ZAC du Quartier durable Paul Bert–Paul Eluard.

Les dépenses relatives au solde des phases de déploiement de la **vidéoprotection** s'élèvent à 24 k€ pour la halle des sports.

Les moyens des services : 1,43 M€

Ces dépenses ont été exécutées à 65,36 % principalement pour du mobilier, de l'électroménager, des matériels et outillages techniques pour les agents.

Concernant le renouvellement de la **flotte automobile**, 696 k€ ont été exécutés en 2025 pour acquérir des véhicules plus « propres » :

- 226 k€ pour 6 petits porteurs,
- 210 k€ pour 5 véhicules utilitaires légers,
- 104 k€ pour 3 véhicules légers,
- 49 k€ pour 6 quadricycles,
- 46 k€ pour une tondeuse auto-portée pour le service des sports techniques,
- 10 k€ pour une benne aluminium pour le service espaces verts,
- 9 k€ pour 3 vélos à assistance électrique, 1 vélo cargo électrique et 3 vélos musculaires.

Enfin, 41 k€ concernent le déploiement des bornes électriques pour les besoins des véhicules de la collectivité.

Concernant **l'informatique et les moyens d'informations**, les dépenses s'élèvent à 268 k€ : 145 k€ de matériel pour les services (acquisition de nouveaux serveurs, d'ordinateurs portables ou encore de téléphones) et 19 k€ pour le matériel des écoles (poursuite de l'installation des vidéoprojecteurs interactifs), 83 k€ allouées aux acquisitions de licences de logiciel et 20 k€ pour l'acquisition de téléphones mobiles.

VI. Les recettes d'investissement en cure d'austérité accentuée

Les **recettes réelles d'investissement, hors excédent reporté**, s'élèvent à 15,2 M€ en 2025 contre 9,96 M€ en 2024 (**soit + 52,5 %**).

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2024	2025	Évolution 2024-2025
10 – Dotations, fonds divers et réserves	1 465 678	8 011 239	446,59%
<i>Dont 1068 excédents de fonctionnement capitalisés</i>	0	6 695 456	100,00%
13 – Subventions d'investissement	1 645 221	667 511	- 59,43%
16 – Emprunts et dettes assimilées (+ cautions)	6 816 646	6 474 181	- 5,02%
20, 21, 23 – Immo. incorporelles, corporelles, en cours	0	2 177	100,00%
27 – Autres immobilisations financières	35 618	37 220	4,50%
Total des recettes réelles d'investissement (hors excédent capitalisé)	9 963 164	15 192 328	52,48%

Les produits des cessions se prévoient en investissement au **chapitre 024** et se réalisent en fonctionnement (chapitre 77, nature 775). Cf. analyse des recettes de fonctionnement.

Le **chapitre 10** intègre le compte 1068 permettant un recours à la section de fonctionnement pour financer l'investissement. En 2025, la Ville a fait un virement de 6,70 M€ de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour combler un besoin de financement. En effet, l'exercice 2024 présentait un déficit de la section d'investissement de 6,03 M€ et les restes à réaliser de l'exercice 2023 s'élevaient à 664 k€ (voir rapport du CFU 2024).

Il intègre également le **Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)** qui est une dotation destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la TVA que les collectivités supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement. Le FCTVA perçu en 2025 concerne les dépenses 2024 et s'élève à 1,3 M€. Il est en diminution de 8% en lien avec l'évolution des dépenses d'équipements qui ont fait l'objet d'arbitrage après le refus de la subvention de l'opération Langevin. Le process d'automatisation du FCTVA continue cependant d'être favorable pour la Ville notamment par son gain de temps lors du montage du dossier.

Ce chapitre intègre aussi la **taxe d'aménagement (TA)** qui s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme (constructions, agrandissements de bâtiments, aménagements de toutes natures). Son produit reste variable d'une année sur l'autre en fonction du marché de la construction et des opérations réalisées par la Métropole sur les différents territoires. Elle est reversée par cette dernière à la Ville, la taxe était de 34,6 k€ en 2024 et 3 k€ en 2023. Pour 2025, il n'y a pas eu de reversement. On constate l'obsolescence de cette taxe.

Le **chapitre 13** retrace les **subventions d'investissement perçues** et affiche une diminution importante de 59,4 % (soit -977 k€) entre 2024 et 2025. Cette baisse s'explique, en grande partie, par la baisse des financements des partenaires et par le durcissement de leurs critères d'éligibilité.

Nous pouvons mettre l'accent sur deux opérations qui ont reçu des subventions significatives, représentant plus de la moitié des sommes perçues en 2025 sur ce chapitre :

- l'aménagement de la desserte rue Marie Paradis en lien avec l'opération de logements Voltaire a permis de capter **198 k€** reçus de la Région (178 k€) et de l'État par la DDSC (Direction départementale de la Cohésion sociale, 20 k€) ;
- la démolition – reconstruction de l'école élémentaire Langevin est déjà bien entamée, les premiers acomptes ont été demandés pour **190 k€**. Pour rappel, la Ville a pu obtenir 1,45 M€ de subventions auprès des partenaires pour 7,92 M€ de dépenses subventionnables hors taxes, soit 18,3 % de financements. Elles se répartissent en 500 k€ au titre de la DSIL (État), 425 k€ du Département, 300 k€ de la CAF (aménagement d'un centre de loisirs) et 226 k€ de l'Agence de l'eau (désimperméabilisation de la cour d'école).

Pour le tiers restant des subventions, certaines sont également à souligner sur divers projets mis en œuvre par la Ville :

- **84 k€** reçus de la Région pour la sortie du fioul et l'installation de chaudières à granulés bois au centre de loisirs Guy Mocquet ;
- **62 k€** reçus de l'État au titre de l'ANRU pour l'aménagement des espaces extérieurs de Champberton ;
- **51 k€** reçus du Département pour les travaux d'accessibilité du CRC Erik Satie et de l'école Voltaire (29 k€) et pour l'appel à manifestation d'intérêt « *Un arbre, un habitant* » en lien avec les plantations réalisées aux squares des Eparres et Romain Rolland ou encore dans la cour d'école Paul Bert (22 k€) ;
- **34 k€** reçus au titre des bonus écologiques pour l'acquisition de véhicules « propres » dans le cadre du renouvellement de la flotte automobile.

VII. Une épargne qui se consolide

	2023	2024	2025	moyenne annuelle	Variation 2024-2025
Dépenses réelles de fonctionnement	52 341 387	53 607 189	53 404 553	1,01%	-0,38%
Recettes réelles de fonctionnement	60 154 621	64 313 582	64 522 971	3,57%	0,33%
Epargne brute ou CAF brute (hors provisions)	7 813 234	10 299 693	11 230 418	19,89%	9,04%
Taux d'épargne brute (EB / RRF)	12,99%	16,01%	17,41%	15,76%	8,68%
Remboursement du capital de la dette	3 696 826	3 517 945	2 834 747	-12,43%	-19,42%
Epargne nette (hors provisions)	4 116 408	6 781 748	8 395 671	42,81%	23,80%
Emprunts nouveaux (pour info)	6 000 000	0	0		0,00%
Encours de dette au 31/12	33 848 285	30 255 094	27 366 929	-10,08%	-9,55%
Cap désendettement en années (encours dette/épargne brute)	4,33	2,94	2,44	-25,00%	-17,04%
Fonds de roulement (avec excédent cumulé) au 31/12	13 998 280	14 789 110	15 248 641	4,37%	3,11%

L'épargne brute (appelée aussi « autofinancement brut ») est pertinente pour apprécier la santé financière de la collectivité. Plus elle est élevée, plus la commune a des marges pour investir. Elle a connu une très forte progression en 2024, à plus de 20 %. Cette augmentation se poursuit en 2025 avec une augmentation de 9 %.

L'augmentation de l'épargne brute s'explique par une dynamique soutenue des recettes de fonctionnement en 2023 et 2024 puis, en 2025 malgré la perte de dynamisme des recettes, par une réduction du poids de la dette qui permet aussi de faire baisser les charges d'intérêts (chapitre 66).

En 2025, la Ville peut donc **dégager 11 M€** pour financer ses investissements et **réduire un peu plus sa dépendance à l'emprunt**. Elle poursuit son désendettement progressif et sa capacité de désendettement, une nouvelle fois la Ville passe sous le seuil de 2,5 ans, confirmant une gestion prudente.

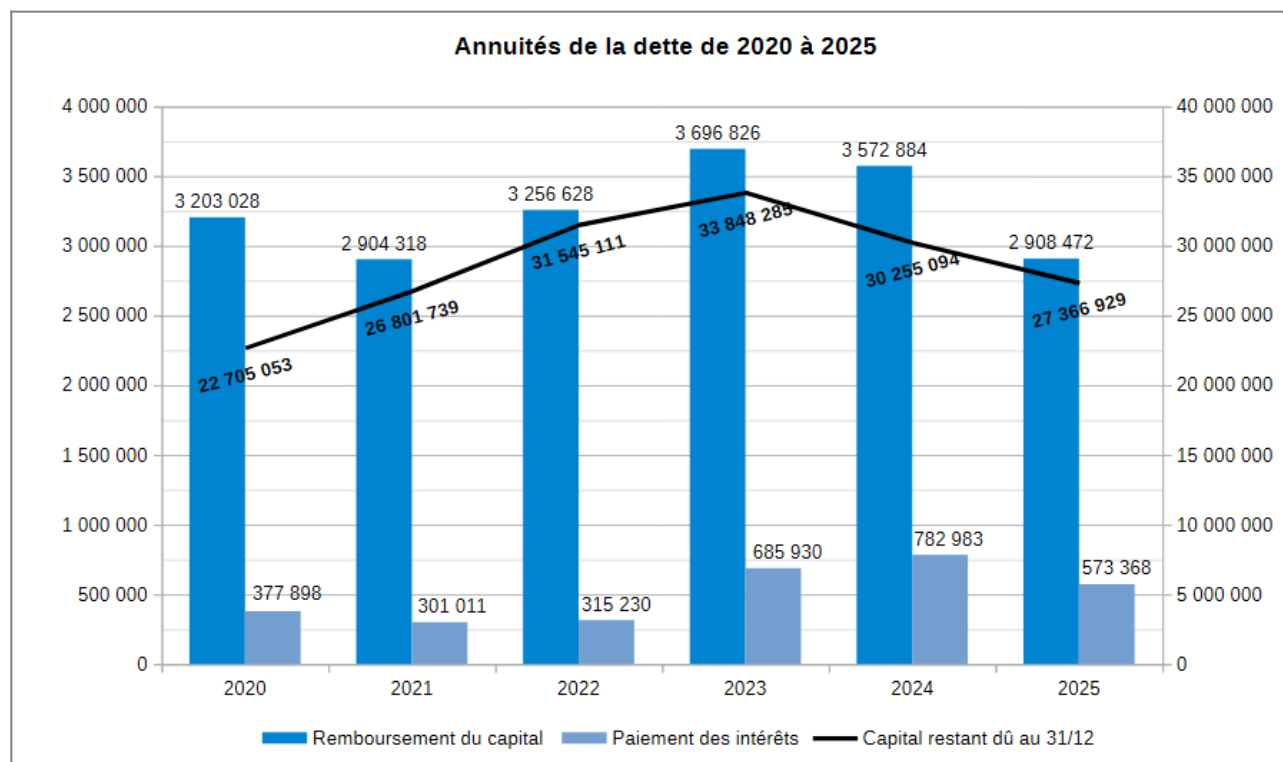
VIII. Un désendettement progressif

La Ville comptabilise aujourd'hui un stock de dette constitué de 16 emprunts contractés auprès de 10 prêteurs. Une augmentation de l'épargne brute et l'**absence de nouveaux emprunts en 2024 et 2025** ont permis de réduire l'encours de dette de 3,5 millions d'euros entre 2025 et 2024.

Les chiffres-clés au 31/12/2025 :

Caractéristiques de la dette au :	31 / 12 / 2024	31 / 12 / 2025	Variation
La dette est de	30 255 093 €	27 366 929 €	-3 593 192 €
Son taux moyen s'élève à	2,57 %	2,21 %	-0,48 %
Sa durée résiduelle (extinction) moyenne est de	11 ans et 8 mois	10 ans et 10 mois	- 10 mois
Sa durée de vie moyenne est de	6 ans et 3 mois	5 ans et 9 mois	- 6 mois
Le nombre d'emprunts est de	20	16	-4

En 2025, 2 908 472 euros de capital et 573 368 euros d'intérêts ont été remboursés :



IX. Le « budget vert » : intégration d'un deuxième axe pour la lecture des dépenses d'investissement

Imposé par la Loi de finances pour 2024, l'analyse de l'impact du budget d'investissement pour la transition écologique se présente sous forme d'annexe obligatoire au CFU.

En 2024, l'axe « Atténuation au changement climatique » (c'est-à-dire toute dépense dont la finalité permet ou non de réduire les émissions de gaz à effet de serre ou de séquestrer le carbone) avait été présenté. En 2025, est venu se rajouter l'axe « **Préservation de la biodiversité et la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles** ».

A terme, les dépenses d'investissements de la collectivité seront évaluées selon 6 axes différents, dont les 4 suivants à compter de 2027 : adaptation au changement climatique ; contrôle de la pollution ; protection des ressources aquatiques et marines et transition vers une économie circulaire.

Chaque collectivité reste libre de définir sa méthodologie de caractérisation. A Saint-Martin-d'Hères, les services ont réalisé une analyse en transversalité, pour les deux premiers axes, basée sur la méthode de l'I4CE (Institut de l'Économie pour le Climat).

En 2025, les dépenses d'équipements concernées atteignent un total de **5 992 882,93 k€**.

Présentation du nouvel axe de « Protection de la biodiversité »

La méthode consiste en l'évaluation de l'impact local des dépenses, en fonction de leurs usages, tout en mettant en avant les 3 objectifs suivants :

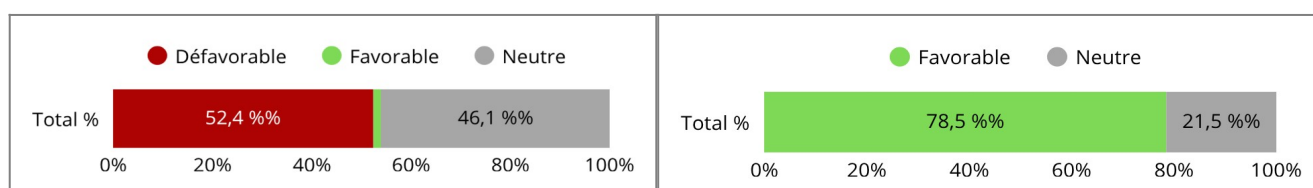
- sensibiliser à l'**érosion de la biodiversité** et à ses implications locales ;
- sensibiliser à l'importance de la **continuité** pour la restauration du vivant ;
- rendre visible **les liens entre le vivant et les humains**.

A noter que l'analyse du cycle de vie des dépenses, et donc l'impact indirect de l'extraction des ressources, sera pris en compte dans l'axe « Économie circulaire ».

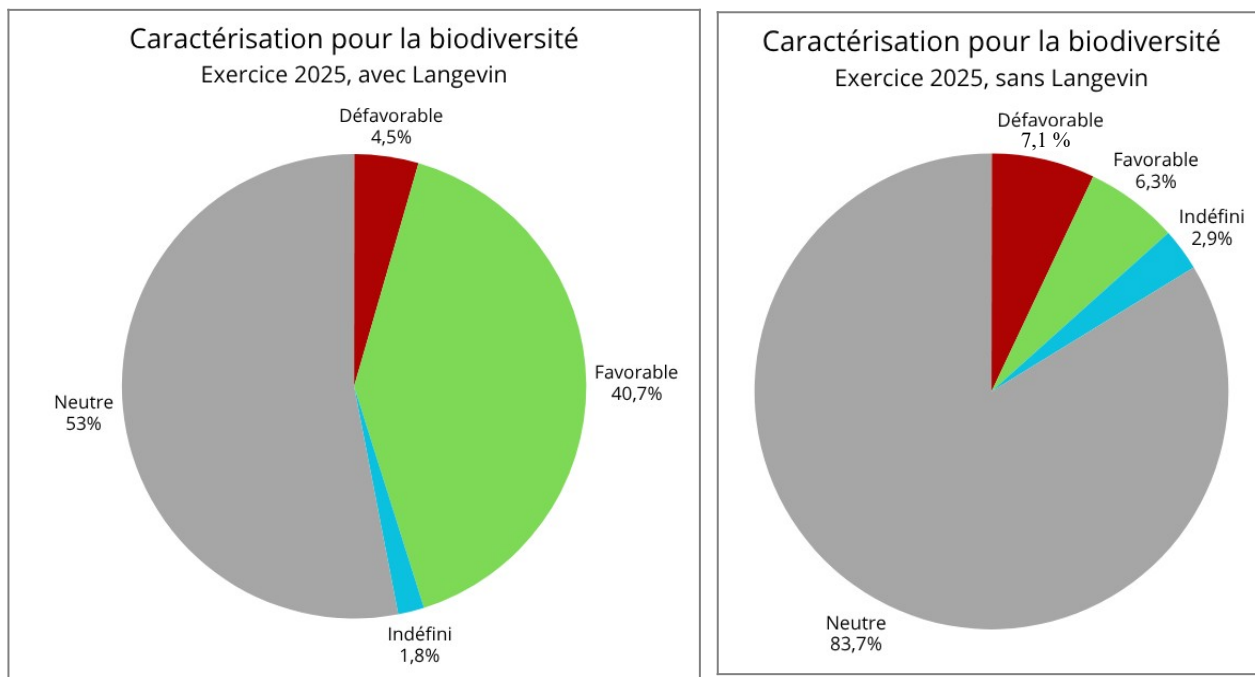
La méthodologie permet de noter l'ensemble des dépenses selon 5 critères, allant de « **favorable** » : dépense qui a une forte finalité de restauration, de respect du vivant ou de prolongation des écosystèmes (ex : conception espace vert composé d'un fossé et d'une haie reliant deux parcelles végétalisées) à « **défavorable** » : dépense qui entraîne un accroissement des pressions sur le vivant par la destruction d'habitats, la rupture de continuités écologiques ou encore l'introduction d'espèces exotiques envahissantes (ex : artificialisation d'une parcelle).

Répartition des dépenses en investissement,
en 2025, pour le service Garage... :

... et pour le service Espaces verts :



En 2025, les investissements sont répartis comme suit, avec et sans les travaux de reconstruction de l'école élémentaire Langevin qui sont classés comme « favorables » sur cet axe, le projet représente près de 40 % des dépenses d'équipements nettes en 2025 :



La grande part de dépenses cotées « Neutre » s'explique car une proportion importante de dépenses n'impacte pas directement la biodiversité (les achats de matériel ont un impact indirect). De plus, la méthode est en cours de définition et n'est pas encore très fine.

- **Les dépenses favorables (2 493,6 k€, 41,6%)**

Pour plus de 90 %, ces dépenses concernent la reconstruction de l'école Langevin (2 277 k€), qui a pour ambition de respecter la norme RE2020, sans artificialisation supplémentaire, les sols ayant déjà été artificialisés pour l'ancienne école.

Ces dépenses favorables concernent à hauteur de 208 k€ la conception d'un aménagement, sans prise en compte de l'environnement immédiat de la parcelle et des continuités à poursuivre, comme les travaux de désimperméabilisation des cours d'écoles, l'aménagement des squares Romain Rolland et Péri, les îlots paysagers de la ZAC Daudet, ou encore au contrôle à distance de l'éclairage public permettant d'atténuer l'intensité lumineuse la nuit,

Le reste des dépenses correspond au remplacement de certains véhicules par des vélos mécaniques (8,7 k€), moyen de transport le moins nocif pour le vivant car il ne produit pas de nuisances locales, mais aussi de voitures électriques mutualisées (68 k€), qui sont à privilégier bien que l'impact de l'extraction des matériaux composant les batteries est très important sur le vivant (cet aspect sera évalué dans l'économie circulaire et l'extraction des ressources).

- **Les dépenses neutres (3 113,3 k€, 51,9%)**

Sur les dépenses neutres, le lieu n'est pas propice à la biodiversité, par exemple, il y a une forte exposition à la pollution lumineuse ou sonore et un isolement important pour un aménagement végétalisé de rond-point. On y retrouve en majorité les aides à la réhabilitation thermique des bâtiments, les bornes de recharges électriques des véhicules, les travaux de maintenance du bâtiment, les travaux d'aménagement de places et pose de mobilier urbain, les études ou encore les mobiliers, logiciels et matériels des services.

- **Les dépenses défavorables (274 k€, 4,6%)**

Toute artificialisation est considérée comme « Défavorable » car c'est un facteur de pression très important sur la biodiversité : cela détruit des habitats et participe à fragmenter les milieux, en rendant ainsi les déplacements difficiles entre différents réservoirs de vie, de nourriture, de reproduction, etc. Ainsi, l'achat de véhicules hybrides thermiques participe à la pollution atmosphérique et sonore qui impacte la faune et la flore locale (243 k€). Enfin, la construction d'une dalle en béton pour les conteneurs (3,5 k€) ou de terrassements pour les espaces sportifs (27 k€) participent à accroître, d'une certaine manière, la pression sur le vivant.

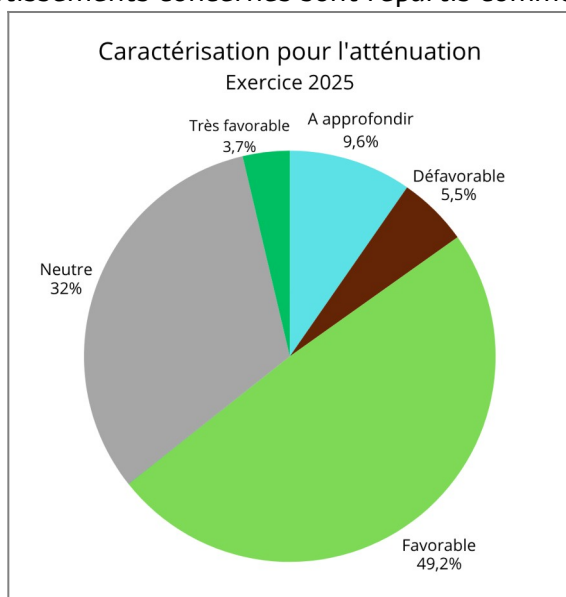
- **Les dépenses indéfinies (112 k€, 1,9%)**

Les dépenses à approfondir sont celles qui relèvent d'un choix de la collectivité de ne pas les évaluer. C'est le cas des travaux d'accessibilité (CRC Erik Satie, Maison de quartier Aragon ou école Voltaire), mais ces dépenses restent essentielles pour l'accès au service public par tous.

L'axe « Atténuation du changement climatique » pour les dépenses 2025 :

Les objectifs de cet axe sont de valoriser les dépenses **favorables à la transition écologique** en impliquant les services dans l'évaluation de leurs dépenses, d'accompagner la planification et de constituer un outil complémentaire d'aide à la décision par le prisme de l'écologie.

La méthodologie permet de noter les dépenses selon 5 critères, allant de « **favorable** » : dépense dont la finalité permet de réduire ou de séquestrer les émissions de Gaz à effets de serres (GES) (ex : achat d'un vélo) à « **défavorable** » : dépense dont la finalité contribue à augmenter les émissions de GES. (ex : achat d'une voiture thermique). En 2025, les investissements concernés sont répartis comme suit :



En comparant les exercices 2024 et 2025, on remarque que les proportions sont sensiblement similaires pour le « Neutre » et « Favorable », tandis que la part de « Très favorable » a fortement diminué.

Pour 2025, l'appropriation plus fine de la méthode par les services peut expliquer la part de « A approfondir » plus importante et les écarts de tendance avec 2024.

- **Les dépenses très favorables (226,1 k€, 3,8 %)**

Ces dépenses concernent les plantations ou actions qui permettent de séquestrer du carbone et ainsi d'atténuer le changement climatique. On y compte les fonds de concours pour les travaux en faveur des politiques cyclables (création de Chronovélo, garage ou arceaux à vélos) pour 190 k€, ou encore l'installation de compteur calorifique des chaufferies ou l'extension du système de pilotage à distance de l'éclairage public pour 36 k€, qui permettent de piloter et d'optimiser les consommations énergétiques des bâtiments communaux.

- **Les dépenses favorables (3 016 k€, 50,3%)**

Elles correspondent, pour les trois quarts, à la reconstruction de l'école Langevin (2 277 k€). Ces travaux ont pour ambition de respecter la norme RE2020 et de réduire la consommation énergétique de la Ville.

Le reste des dépenses favorables correspond à des fonds de concours du projet Cœur de Ville-Cœur de Métropole (CVCM) pour des aménagements favorables à des déplacements apaisés et des quartiers plus agréables à vivre pour 326 k€, à divers travaux de rénovation favorables à la réduction de la consommation énergétique des bâtiments pour 243 k€, au renouvellement du parc d'éclairage public en LED pour 76 k€, à des aménagements d'îlots paysagers pour 56 k€, ainsi qu'au renouvellement de la flotte de véhicules par des voitures électriques mutualisées pour 16 k€.

- **Les dépenses neutres (1 959,9 k€, 32,7%)**

Leur finalité n'influe ni sur l'augmentation, ni la baisse des émissions de GES, ce sont des opérations vouées à subsister dans un monde neutre en carbone. On y retrouve en majorité le renouvellement de véhicules déjà présents pour des modèles plus récents pour 462 k€ ou des travaux de maintenance sur les bâtiments sans optimisation énergétique forte pour 413 k€.

Les travaux de réaménagement d'espaces verts existants ou de création de places (252 k€), les aides à la réhabilitation qui ne concernent pas les bâtiments de la ville (125 k€), le portage EPFL d'un terrain (112 k€), divers travaux de mise en accessibilité (111 k€) ou encore la réhabilitation d'équipements sportifs comme l'ensemble sportif Henri Maurice (pose de nouveaux sols).

- **Les dépenses défavorables (338,3 k€, 5,6%)**

Lorsqu'une dépense est considérée comme défavorable, cela signifie qu'une alternative menant à une finalité similaire aurait pu être envisagée. Par exemple, l'installation d'une climatisation dans les crèches : bien que moins consommatrice, elle continue d'utiliser une énergie fossile, alors qu'une alternative est possible (comme les pompes à chaleur ou le chauffage urbain). Idem pour l'installation de chaudières gaz sur le site de l'Heure bleue, jugées peu performantes sur le plan thermique. On trouve également l'installation de dispositifs de vidéoprotection (60 k€), dont la consommation énergétique liée à leur fonctionnement et au stockage des données est importante, ou encore les aménagements des espaces publics avec la reprise de sablés dans les squares et parcs (55 k€). Enfin, pour un tiers, il s'agit de matériels informatiques (vidéoprojecteur, écrans, téléphones, etc.) qui continuent de contribuer aux émissions de gaz à effet de serre.

- **Les dépenses à approfondir (452,5 k€, 7,6%)**

Les dépenses à approfondir sont celles pour lesquelles des informations complémentaires sont nécessaires pour l'évaluation. Par exemple, la participation à la construction du gymnase Denise Meunier par le Département, dont les travaux répondent à ses exigences environnementales, sans que nous connaissions exactement les critères énergétiques exacts de la construction future.

Par ailleurs, sont classés ici les études sur l'état des sols ou la cartographie des espaces pour la création de la ZAC Quartier durable P. Bert / P. Eluard, ou l'étude géotechnique de l'extension du cimetière, car leur impact sur la consommation énergétique est difficile à établir et à comparer en usage réel. Il serait intéressant de réfléchir à la méthodologie à adopter pour ce type d'achat.

X. Le budget annexe du cinéma

A) *L'activité de Mon Ciné maintient sa dynamique malgré le contexte*

Sur l'année 2025 Mon Ciné a poursuivi les efforts sur la maîtrise de ses dépenses, tout en ayant une fréquentation de 30 774 spectateurs (-7,67) qui reste sur une moyenne de fréquentation équivalente aux années antérieures à 2020.

L'activité du service cinéma se maintient à haut niveau dans un contexte de baisse nationale de fréquentation de près de 17 % en moyenne.

Les **dépenses de personnel**, représentant 70 % des dépenses de fonctionnement, ont diminué de **4,21 %** entre 2024 et 2025, malgré la hausse du taux des cotisations CNRACL. Cela est dû à la moindre consommation de l'enveloppe de remplacement et au passage à temps partiel d'un agent.

Les **charges à caractère général** dépendent plus directement de l'activité de la structure (127 k€), elles sont au même niveau qu'en 2019. Les dépenses baissent notamment avec le réalisé plus faible sur les fluides (nouveaux marchés d'électricité et de gaz en 2025) et la fin du rattrapage de facturation des distributeurs de film.

Zoom sur l'activité de Mon Ciné :

En plus de la continuité des **activités récurrentes** qui contribuent à la renommée de Mon Ciné comme *Les Rendez-vous des cinémas d'Afrique* ou *Passeurs d'images*, la bonne fréquentation de 2025 est aussi due à la diffusion de **films d'art et d'essai à fort succès** tels que *L'Etranger* de François Ozon ou *La femme la plus riche du monde* de Thierry Klifa, qui ont dépassé le million de spectateurs.

Par rapport à 2024, les **produits des services** sont en baisse de **6,85 %** du fait d'une année morose pour le cinéma, sans « locomotive » et quelques déceptions dans le *box-office*. Toutefois les salles d'art et essai ont mieux résisté grâce à quelques beaux succès (cf. encadré ci-dessus), tandis que les autres salles ont pu enregistrer jusqu'à -14 % de fréquentation.

Du côté des **subventions** (hors Ville), au chapitre 74, les partenaires diminuent sensiblement les montants (-6 k€, soit -15%) : le label « Recherche et Découverte » n'a pu être décerné par le CNC cette année du fait du nombre de séances insuffisant de films classés, tout comme Europa Cinémas a réduit son soutien suite à la baisse du nombre de séances européennes non-nationales (15,7 % au lieu de 20%), enfin le Département a réduit légèrement sa participation. A noter également la mise en veille du dispositif *Le cinéma cent ans de Jeunesse* sur l'année 2024/2025.

Pour rappel, afin de maintenir un excédent cumulé sur le budget annexe, il a été décidé de ne pas verser la totalité de la **subvention d'équilibre** par le budget principal (340 k€). L'excédent cumulé de fonctionnement se maintient à 132,3 k€ contre 131,9 k€ en 2024, ce qui reste assez important compte tenu des volumes du budget et de son financement par la Ville.

B) Un investissement qui reste maîtrisé

Après les travaux de rénovation de 2022, l'investissement des dernières années se concentre sur l'acquisition de **matériels techniques**. En 2025, le nouveau projecteur laser a été installé à la place de l'ancien. Celui-ci coûtant deux fois moins cher que prévu, le système de sonorisation mobile a pu être remplacé ainsi que l'affichage dans le hall.

Pour le financement de son investissement, Mon Ciné a sollicité **la subvention du CNC** au titre des « droits acquis » de la taxe spéciale additionnelle (TSA) du fait d'un besoin de financement (-33 k€). La section d'investissement est légèrement déficitaire, son résultat passe ainsi de 28,7 k€ à -5 k€.

XI. ANNEXES – Tableaux budgétaires

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Budgété 2025	2025	Evolution 2024-2025
Charges à caractère général (chap 011)	9 314 341	9 669 048	10 123 735	8 621 524	- 10,83%
Charges de personnel (chap 012)	37 287 937	37 879 474	40 275 200	38 544 255	1,75%
Atténuation de produit (chap 014)	29 017	25	36 000	5	- 80,03%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	5 042 269	5 245 674	5 993 900	5 593 395	6,63%
Charges financières (chap 66)	667 824	791 429	877 300	524 352	- 33,75%
Charges exceptionnelles (chap 67)	4 010	12 239	10 000	9 022	- 26,29%
Dotations aux provisions (chap 68 mvt réel)	0	9 300	116 300	112 000	1 104,30%
TOTAL Dépenses réelles de fonctionnement (hors 002, 023, 042)	52 345 397	53 607 189	57 432 435	53 404 553	- 0,38%
TOTAL Dépenses réelles de fonctionnement (hors exceptionnel, hors provisions)	52 341 387	53 585 650	57 306 135	53 283 531	- 0,56%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Budgété 2025	2025	Evolution 2024-2025
Atténuation de charges (chap 013)	326 614	476 187	505 195	681 415	43,10%
Produits des services (chap 70)	3 227 258	3 540 776	3 292 020	3 555 618	0,42%
Impôts et taxes (chap 73)	9 358 385	9 358 385	10 007 545	10 007 545	6,94%
Imposition directe (chap 731)	30 281 694	31 558 162	32 293 700	32 293 001	2,33%
Dotations et participations (chap 74)	16 313 241	17 596 276	16 956 200	16 589 202	- 5,72%
Autres produits de gestion courante (chap 75)	638 612	728 936	314 395	1 022 628	40,29%
Produits financiers (chap 76)	8 817	102 191	5 145	11 770	- 88,48%
Produits exceptionnels (chap 77)	96 751	536 669	0	361 792	- 32,59%
Reprises sur provisions (chap 78 mvt réel)	3 500	416 000	0	0	- 100,00%
TOTAL Recettes réelles de fonctionnement	60 254 872	64 313 582	63 374 200	64 522 971	0,33%
TOTAL Recettes réelles de fonctionnement (hors exceptionnel, hors provisions)	60 154 621	63 360 913	63 374 200	64 161 179	1,26%

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2023	2024	Budgété 2025	2025	Evolution 2024-2025
PPI : chapitres 20, 204, 21, 23	10 171 119	9 472 366	11 344 136	9 753 258	2,97%
Chap 23 Avances forfaitaires	17 199	0	200 000	0	-%
Sous-total Dépenses d'équipement	10 188 318	9 472 366	11 544 136	9 753 258	2,97%
Chap 27 Autres immobilisations financières	0	0	40 185	40 185	100,00%
Sous-total PPI	10 188 318	9 472 366	11 584 321	9 793 443	3,39%
Chap 10 Dotations, fonds divers et réserves	0	0	10 000	0	-%
Chap 16 Remboursement capital dette et cautions	9 172 742	10 408 457	10 289 650	9 362 315	- 10,05%
<i>Dont : 16449 Emprunts revolving</i>	<i>5 473 846</i>	<i>6 890 182</i>	<i>7 000 000</i>	<i>6 526 742</i>	<i>- 5,27%</i>
TOTAL Dépenses réelles d'investissement	19 361 060	19 880 823	21 883 971	19 155 758	-3,65 %
TOTAL Dépenses réelles d'investissement hors revolving	13 887 214	12 990 641	14 883 971	12 629 016	-2,78 %

Total des dépenses d'ordre	163 433	163 916	378 000	185 716	13,30 %
-----------------------------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

020	0	0	100 000	0	-%
001	2 390 828	0	6 031 864	6 031 864	100,00 %

TOTAL INVESTISSEMENT	21 915 321	20 044 739	28 393 835	25 373 338	26,58 %
-----------------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	----------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2023	2024	Budgété 2025	2025	Evolution 2024-2025
024 – Produits des cessions d'immobilisations			364 200		-%
10 – Dotations, fonds divers et réserves	7 341 076	1 465 678	7 895 456	8 011 239	446,59%
<i>Dont 1068 excédents de fonctionnement capitalisés</i>	<i>5 461 268</i>	<i>0</i>	<i>6 695 456</i>	<i>6 695 456</i>	<i>100,00%</i>
13 – Subventions d'investissement	2 123 839	1 645 221	1 396 295	667 511	- 59,43%
16 – Emprunts et dettes assimilées (+ cautions)	11 475 570	6 816 646	7 001 650	6 474 181	- 5,02%
204 – Subventions d'équipement versées	16 173	0		0	-%
21 – Immobilisations corporelles	0	0		2 177	100,00%
23 – Immobilisations en cours	0	0	100 000	0	-%
27 – Autres immobilisations financières	92 552	35 618	37 220	37 220	4,50%
Total des recettes réelles d'investissement (sans cessions)	21 049 211	9 963 164	16 794 821	15 192 328	52,48%
RRI hors excédent capitalisé (sans cessions)	15 587 942	9 963 164	9 735 165	8 496 871	- 14,72%

BUDGET ANNEXE MON CINÉ

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Budgété 2025	2025	Evolution 2024-2025
Charges à caractère général (chap 011)	138 935	129 150	139 150	126 646	- 1,94%
Charges de personnel (chap 012)	327 660	358 732	383 800	343 620	- 4,21%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	1 966	1 924	2 000	1 776	- 7,70%
TOTAL Dépenses réelles de fonctionnement	468 561	489 805	524 950	472 042	- 3,63%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Budgété 2025	2025	Evolution 2024-2025
Produits des services (chap 70)	86 118	98 443	85 800	91 698	- 6,85%
Dotations et participations (chap 74)	366 095	407 809	431 570	371 892	- 8,81%
<i>dont subvention du budget principal de la ville</i>	<i>320 000</i>	<i>370 000</i>	<i>395 350</i>	<i>340 000</i>	<i>- 8,11%</i>
Autres produits de gestion courante (chap 75)	12 195	13 901	12 930	13 488	- 2,97%
Produits exceptionnels (chap 77)	0	25		0	- 100,00%
TOTAL Recettes réelles de fonctionnement	464 409	520 178	530 300	477 077	- 8,29%
TOTAL Recettes réelles de fonctionnement Hors subvention ville	144 409	150 178	134 950	137 077	- 8,72%

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2023	2024	Budgété 2025	2025	Evolution 2024-2025
Immobilisations corporelles (chap 21)	6 361	15 447	107 500	48 151	211,72%
TOTAL Dépenses réelles d'investissement	6 361	15 447	107 500	48 151	211,72%

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2023	2024	Budgété 2025	2025	Evolution 2024-2025
Subventions d'investissement (chap 13)	0	18 459	101 150	9 500	- 48,53%
TOTAL Recettes réelles de fonctionnement	0	18 459	101 150	9 500	- 48,53%